



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DIEPPOISE
DIEPPE-MARITIME**

ENTRE

- La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, Dieppe-Maritime, représentée par son Président, Monsieur Patrick BOULIER, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2021.

ci-après, la « **Collectivité bénéficiaire** » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Préambule	4
Objet du contrat	5
Engagement général des parties	6
Projet de territoire	6
Présentation générale du territoire	
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	
Présentation des priorités stratégiques du territoire	
Budget prévisionnel	
Gouvernance	33
Comité de pilotage	
Comité technique	
Equipe projet	
Organisation générale	
La coopération Inter-territoriale	37
Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des Indicateurs.	39
Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	39
Traitement des litiges	40
ANNEXES	41
Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État	
Annexe 2 – Carte des documents de planification	
Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique) – <i>à venir</i>	
Annexe 4 – Tableau de l'ensemble des actions et budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet	
Annexe 5 – Fiches Actions	
Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Annexe 7 – Annuaire des contacts	

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'aménagement numérique, de développement économique, d'emploi, d'éducation, de sport, de santé, de culture, d'agriculture au travers des axes prioritaires, ci-après détaillés. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Dans ce cadre, et préalablement à la signature du présent contrat, un protocole de préfiguration a été formalisé entre l'Etat et Dieppe-Maritime et signé le 1^{er} avril 2021 posant ainsi les bases de cette action partenariale.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de Dieppe-Maritime au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) suivant le principe d'annualité budgétaire, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

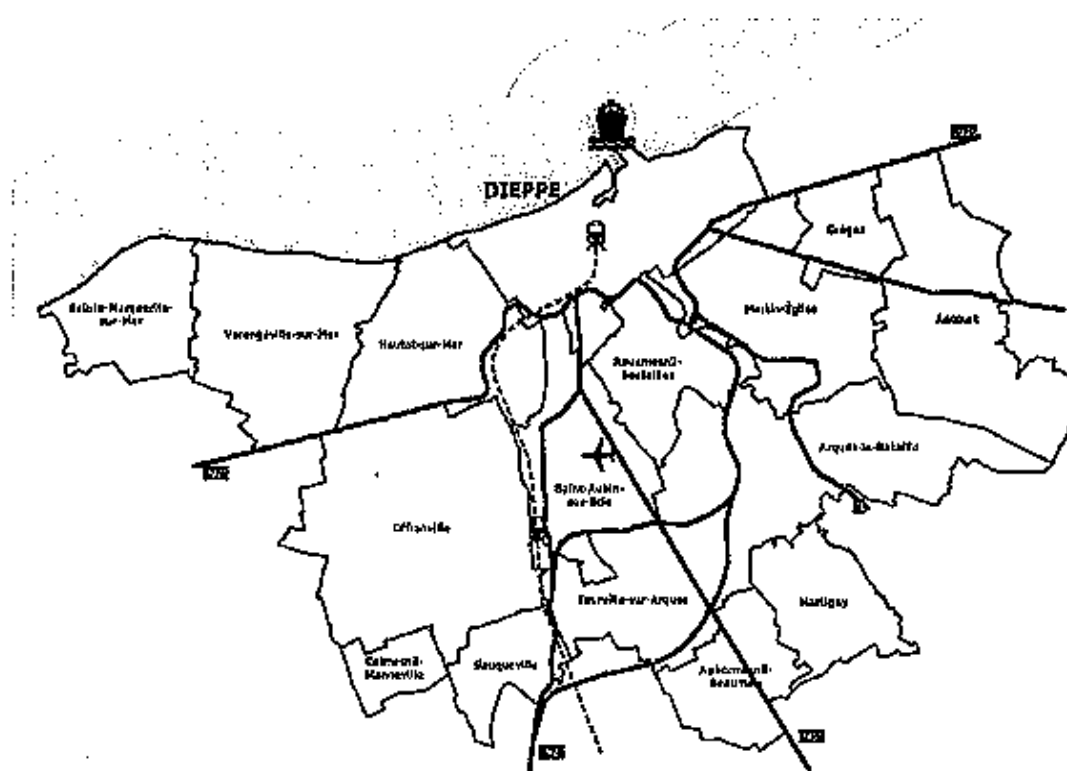
Article 3 : Projet de territoire

Présentation générale du territoire

La présentation, ci-après exposée, constitue une base factuelle des données disponibles au sujet du territoire de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime. Ces éléments seront complétés et confortés par un diagnostic complet. Celui-ci est, à la date de signature du présent contrat, en cours de rédaction dans le cadre de l'actualisation du Projet d'agglomération. Ce diagnostic constituera l'annexe 3 du CRTE, dont l'ajout sera formalisé par avenant.

La Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, communément appelée « Dieppe-Maritime », a été créée par arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié.

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupe seize communes. Au total, Ancourt, Arques-la-Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot-sur-Mer, Martigny, Martin-Église, Offranville, Rouxmesnil-Boutellier, Saint-Aubin-sur-Scie, Sainte-Marguerite-sur-Mer, Sauqueville, Tourville-sur-Arques et Varengueville-sur-Mer représentent une population totale de 47 384 habitants (populations légales 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021) et une superficie de 129 km². Dieppe est la ville-centre de l'agglomération et son siège administratif.



Site de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale - Plan de 2017-2023

➤ Dieppe-Maritime, cœur d'un bassin de vie très étendu

Ce territoire se caractérise en premier lieu par son identité maritime. Le pôle dieppois, en bordure de la Manche entre Le Havre et Boulogne-sur-Mer, est situé à un carrefour entre l'Angleterre, le Nord de l'Europe et le bassin parisien. Cette situation géographique se traduit par une tradition portuaire très ancienne et par une relation privilégiée avec l'Angleterre.

Sa situation littorale lui permet de bénéficier d'une liaison Transmanche, qui, via la RN27, lui permet d'être reliée au reste du Département et de la Région, à l'axe Seine, la Métropole Rouennaise et l'Agglomération Havraise.

Dieppe-Maritime constitue également le cœur économique et démographique d'un bassin de vie plus important tant en matière d'emplois que de fréquentation des grands équipements (hôpital, commerces, équipements sportifs et culturels...). À titre d'exemple, 3 600 actifs de la Communauté de communes Falaises du Talou et 3 300 actifs de Terroir de Caux se rendent sur le territoire pour y travailler.

À travers le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Dieppe Pays Normand, Dieppe-Maritime collabore avec ses communautés de communes voisines à la mise en œuvre de projets d'intérêt partagé (SCOT, PCAET, programme européen LEADER, Maison de la Rénovation, station nautique...).

➤ Une croissance démographique faible

En 2021, la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise compte 47 384 habitants. Ce territoire se caractérise par une dégradation persistante des dynamiques démographiques depuis plusieurs décennies. En particulier, la période 2010-2015 est marquée par un recul marqué de la population, accentué par rapport aux périodes précédentes (-1% par an). Cette baisse de population s'est produite dans tous les secteurs de l'agglomération (pôle majeur, pôles d'équilibre, communes rurales). Elle résulte à la fois d'un solde naturel devenu négatif, les décès devenant régulièrement supérieurs aux naissances, et surtout d'un solde migratoire durablement négatif dans tous les secteurs de Dieppe Maritime.

Le solde migratoire est, par contre, positif, notamment au niveau des familles avec enfants, sur le reste du SCOT de Dieppe Pays Normand ce qui témoigne d'une poursuite du phénomène de périurbanisation que connaît le territoire avec le départ des familles des pôles urbains vers les communes rurales périphériques. Dieppe-Maritime perd des habitants au profit des EPCI limitrophes (notamment les communautés de communes Falaises du Talou et Terroir de Caux) mais également au profit d'autres pôles urbains, tels que Rouen. En revanche, l'agglomération gagne des habitants en provenance de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy et de la région havraise, mais avec un faible solde.

À l'échelle de l'intercommunalité, on constate que la ville de Dieppe perd des habitants au profit, notamment, des communes situées à l'est de l'agglomération (Grèges, Martin-Eglise, Arques-la-Bataille).

Le processus de vieillissement de la population est particulièrement accentué sur l'agglomération et notamment sur les communes littorales. Parallèlement, la part des jeunes 15-29 ans diminue plus rapidement (-2,5% par an, soit une perte de 212 jeunes par an) qu'à l'échelle du SCOT (-1,3%) et qu'à l'échelle départementale (-0,9%). À l'échelle de l'Agglomération, les 15-29 ans représentent 16% de la population soit près de 7 700 habitants. Ils sont très majoritairement représentés à Dieppe (67% des 15-29 ans) où se concentrent à la fois la plupart des équipements scolaires secondaires (collèges, lycées), les formations post-bac et les offres d'emplois. Toutefois, on constate un solde négatif sur les tranches 15-

24 ans en raison du départ des jeunes au moment de leurs études. L'offre de formation professionnelle relativement restreinte explique, particulièrement, cette tendance. A noter que l'installation d'une antenne du Cnam est prévue à Dieppe avec comme objectif de proposer des formations diplômantes post-bac correspondant aux besoins des entreprises du territoire. Le projet de Campus Connecté, mené dans le cadre d'Action Cœur de Ville, a également vocation à compenser ce manque.

➤ Un parc de logements diversifié malgré un taux de vacance important

Le territoire intercommunal compte 28 450 logements. Le parc de logement de l'agglomération est composé à 81% de résidences principales et à 9% de résidences secondaires.

La part des propriétaires occupants est de 46% sur le territoire dieppois, elle dépasse souvent les 80% dans les communes rurales. À Dieppe, Arques-la-Bataille et Offranville, cette part est relativisée avec la présence d'un parc locatif social relativement important et, dans une moindre mesure, d'un parc locatif privé.

On note la présence d'un parc locatif privé sur la totalité des communes de l'agglomération, y compris dans les communes rurales. Cette offre est bien mobilisée, une demande est constatée par les communes pour les maisons en location qui n'ont pas de mal à trouver preneurs.

En complément de cette offre, les communes ont généralement un ou plusieurs logements communaux qu'elles louent, à des loyers modérés.

Avec 10,5 % des logements, le taux de vacance sur Dieppe-Maritime est nettement supérieur à celui observé à l'échelle du SCOT (8,2%), de la Seine-Maritime (7,8%) et de la Normandie (7,9%). Avec plus de 2 700 logements vacants, la commune de Dieppe concentre, en masse, l'essentiel du phénomène. En dehors de la ville-centre, la vacance n'est également sensible que sur Arques-la-Bataille (8%). Sur Colmesnil-Manneville, le taux élevé ne se rapporte qu'à quelques unités et est donc peu significatif. Le taux de logements vacants est plus important dans le parc le plus ancien, celui d'avant 1946 et y dépasse 16%.

Afin de lutter contre ce phénomène, sans que ce soit son seul objectif, une action publique conséquente est mise en œuvre depuis le début des années 1990, dans le centre-ville de la ville centre (OPAH-RU). Elle permet de remettre sur le marché les logements vacants pour cause de vétusté. Hors périmètre OPAH-RU, un FIG joue le même rôle.

La ville de Dieppe concentre, également, 82% du parc social, majoritairement au sein des trois QPV du territoire que sont les quartiers de Neuville Nord-Bel-Air, les Bruyères et le Val-Druel. Ce parc aux loyers modérés présente une faible vacance et une mobilité modérée. Deux de ces trois quartiers, ont fait (Neuville Nord et Val Druel), ou font (Bel-Air/Coty) l'objet de projets de renouvellement urbain au titre de l'ANRU, comprenant des interventions de réhabilitations et de résidentialisations du parc de logements sociaux.

Sur la production globale de logement (1 080) prévue sur la période 2020-2025, le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe un objectif annuel de production de 130 logements privés et 50 logements locatifs sociaux dont 20% en acquisition-amélioration de logements anciens qui est également un des axes fort de ce programme.

➤ Un tissu économique riche et diversifié

l'animation de la zone industrielle Louis Delaporte étant confiée à la CCI Rouen Métropole.

Le territoire concentre aujourd'hui de multiples projets de développement avec notamment l'arrivée du futur centre océanographie à Dieppe, la candidature pour l'installation d'un nouvel EPR, le développement de la filière hydrogène ou le projet d'implantation d'un parc éolien offshore...

➤ **Un pôle touristique majeur**

Une des autres caractéristiques de l'agglomération dieppoise réside dans la richesse de son histoire et de son patrimoine. Fortement et naturellement tournée vers la mer qui a longtemps, et sous des formes diverses, favorisé son développement, l'agglomération s'appuie également sur un arrière-pays présentant une importante diversité tant en termes de paysages entre terre et mer (grandes richesses de parcs et jardins, présences de nombreuses vallées, trois espaces naturels sensibles, la forêt d'Arques-la-Bataille...) que de patrimoine (château de Miromesnil où séjourna Guy de Maupassant, château d'Arques-la-Bataille, construction féodale du XI^{ème} siècle, église et cimetière marin de Varengueville-sur-Mer...). La Ville de Dieppe a été la première à obtenir le label de Ville d'Art et d'Histoire. De nombreux artistes ont également séjourné dans la région dieppoise tels que George BRAQUE (enterré au cimetière de Varengueville-sur-Mer), Claude MONET, Guy de MAUPASSANT... En outre, une douzaine de boucles de randonnées ont été identifiées et sont en cours de classement au PDESI.

L'agglomération dieppoise offre, par ailleurs, une diversité touristique et d'événements qui contribuent à sa dynamique et à sa notoriété : Folre au Hareng et à la Coquille Saint-Jacques, Festival International du Cerf-Volant, manifestations nautiques, Trailwalker Oxfam...

Malgré la crise sanitaire, cette offre touristique a attiré en 2020, 626 900 touristes, dont 79% de français (46% provenant principalement de Normandie). Les touristes étrangers qui sont venus visiter la destination (21%) provenaient majoritairement d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique. Après un coup d'arrêt à la fréquentation touristique durant le confinement, la fin du confinement et la levée des restrictions de circulation au printemps ont permis le retour des touristes sur la destination, même si les nuitées sont restées inférieures à celles de 2019 (1,5 millions en 2020 contre 2 millions en 2019).

Dieppe-Maritime compte 677 hébergements touristiques qui sont principalement situés sur les communes littorales et pour les 2/3 sur Dieppe. Les résidences secondaires se concentrent également sur ce secteur. Celles-ci représentent 9% du parc d'habitat territorial de l'agglomération.

Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Les études menées dans le cadre de la construction du PCAET, élaboré à l'échelle du PETR Dieppe Pays Normand, ont permis, pour le territoire de Dieppe-Maritime, de réaliser un état des lieux technique, de dresser un portrait environnemental précis et d'identifier les principaux enjeux analysés au travers de leurs atouts, faiblesses, opportunités, menaces.

Il en ressort les éléments suivants :

➤ **Etat des lieux :**

Chiffres clés - Territoire de Dieppe Maritime



Consommation d'énergie :

- Dieppe Maritime: 27,7 MWh/habitant
- Dieppe Pays Normand : 22,6 MWh/habitant
- France : 28 MWh/habitant



Climat (horizon moyen terme 2050):

- +2,5°C en août et septembre et moins de pluie
- +1,2°C en mars et avril



Dépense énergétique : 111 M€ = 2 300 €/hab



Séquestration de carbone

= 3,7% des émissions de gaz à effet de serre



Production d'énergie :

3% de l'énergie consommée (2014)
(Dieppe Pays Normand : 12%)



Emissions de gaz à effet de serre :

- Dieppe Maritime : 6,6 tonnes/habitant
- Dieppe Pays Normand: 6,7 tonnes/habitant
- France : 7,2 tonnes/habitant

➤ Bâtiment : 33% (PETR : 27%)

➤ Industrie : 31% (PETR : 17%)

➤ Transports routiers : 28% (PETR : 28%)

➤ Agriculture : 7% (PETR : 29%)

➤ Enjeux :

Transports : enjeux



Atouts

- Un réseau de transports un commun
- Une ligne de transportant les territoires selon un axe nord-sud
- Une ligne de cars de Dieppe à Bois-Saint-Etienne
- Des projets d'extension de la piste cyclable à Dieppe
- Un Plan de Déplacements et un Schéma Directeur Cyclable
- 3 axes cyclables engagés sur le territoire

Faiblesses

- Usage de la voiture prédominant
- Le secteur du transport est entièrement dépendant des produits pétroliers
- Maillages, horaires et cadenciers des transports en commun non adaptés pour de nombreux citoyens

Opportunités

- Désenclavement des routes
- Diminution de la pollution atmosphérique (gain pour la collectivité en termes de santé et d'entretien du patrimoine)
- Requalification des centres bourgs avec une relocalisation d'emplois de commerces et services de proximité
- Mobilités douces pour petits trajets (actés travaillant dans leur communes, trajets quotidiens)
- Production locale de carburants (biogaz)
- Développement des axes de mobilité

Menaces

- Augmentation des prix des carburants pétroliers
- Désenclavement de l'axe
- Pollution de l'air

Enjeux

- Renouveler le parc vers des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission et faible consommation
- Développer les circuits courts de marchandises avec une optimisation de la logistique de proximité
- Développer l'intermodalité
- Mutualiser les moyens de déplacement pour ex. auxiliaires pour déplacements domicile-travail
- Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)
- Diminuer les besoins de déplacement

Transports :

- 27% de la consommation d'énergie
- 28% des émissions de gaz à effet de serre

Production d'énergie locale et renouvelable



<h3>Atouts</h3> <ul style="list-style-type: none"> Un réseau important en bois énergie dans la consommation de chaleur dans la région Un potentiel solaire (potentiel faible et thermique) non négligeable Un potentiel éolien à l'échelle régionale 	<h3>Faiblesses</h3> <ul style="list-style-type: none"> Pas de potentiel hydraulique Faible développement du solaire photovoltaïque et thermique Géothermie non exploitée (DRC) Traitement des déchets à l'échelle régionale Dépendance extérieure en approvisionnement du bois énergie (potentiel des forêts du territoire non suffisant)
<h3>Opportunités</h3> <ul style="list-style-type: none"> Appropriation des moyens des agriculteurs par la valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique Optimisation de la gestion des forêts pour maintenir un approvisionnement durable en bois énergie Réduction de la dépendance énergétique du territoire à l'étranger Bénéficiaire de la facture énergétique Réalisation des investissements par effet de levier et de polynésie 	<h3>Menaces</h3> <ul style="list-style-type: none"> Stagnation et ventes incertaines Impact négatif du prix de l'électricité et des incertitudes des prix des matières premières Impact négatif de l'appauvrissement en énergie fossile Risque de projet par les citoyens pour manque d'information et de communication
<h3>Enjeux</h3> <ul style="list-style-type: none"> Développer les énergies renouvelables électriques et thermiques et la production de biogaz Assurer des débouchés locaux au biogaz produit (à la GNV, réseaux de chaleur...) Optimiser et gérer durablement les forêts du territoire Utiliser les importations nationales de bois énergie Assurer des revenus supplémentaires aux agriculteurs Informier et impliquer les citoyens dans les projets CoP <div data-bbox="989 795 1369 994" style="float: right; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Energies renouvelables :</p> <p> 2% de la production d'énergie en 2014</p> </div>	

Bâtiment et habitat : enjeux



<h3>Atouts</h3> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'impact de la Planète Terre sur les biens immobiliers dans la communauté ou énergétique (à l'abri) Pas d'impact négatif des sols et croissances climatologiques (à l'abri) 	<h3>Faiblesses</h3> <ul style="list-style-type: none"> 86 % des logements construits avant 1990 avec des niveaux de performance énergétique faibles 8% de la consommation d'énergie du résidentiel et 6% de celle du tertiaire provient de la combustion de bois Le bâtiment est en grande partie responsable de l'émission de certains polluants atmosphériques (PM2.5, PM10, COVNM) Une faible exploitation des ressources solaires et géothermiques
<h3>Opportunités</h3> <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la dépendance aux combustibles fossiles Réduction des factures énergétiques Production locale d'électricité, de chaleur, de froid Anticipation des conséquences du changement climatique Réhabiliter les logements existants pour réduire les coûts d'usage et limiter l'impact 	<h3>Menaces</h3> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la consommation d'électricité pour la production de froid Risque d'augmentation des risques naturels Réglementations récentes non adaptées à des usages de chaleur
<h3>Enjeux</h3> <ul style="list-style-type: none"> Limiter la pollution atmosphérique due aux logements (chauffage au bois dans de mauvaises conditions et fuites) Réhabiliter les logements Lutter contre la précarité énergétique Remplacer les énergies fossiles (gaz et fioul) par des énergies propres Limiter l'artificialisation des sols Densifier l'aménagement de l'espace Diminution de la demande en efficacité spécifique (liée aux usages) Améliorer la performance énergétique du secteur tertiaire Adapter les bâtiments aux conséquences du changement climatique <div data-bbox="973 1691 1369 1935" style="float: right; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Logements :</p> <p> 25% de la consommation d'énergie</p> <p> 16% des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Secteur tertiaire :</p> <p> 17% de la consommation d'énergie</p> <p> 17% des émissions de gaz à effet de serre</p> </div>	

Economie



<h3>Atouts</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire bien maillé en équipements et services • Des paysages (un patrimoine naturel remarquable) • Une zone propice au commerce de proximité (marchés, vélo) • De grandes zones captives développées • Des offres de services et d'aides financières de la Région, des Métropoles et d'États-membres européens de développement durable 	<h3>Faiblesses</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de très petites entreprises plus difficiles à impliquer • Un secteur industriel fortement affecté par le C.O.2 et de préjudiciable à l'échelle du territoire 	
<h3>Opportunités</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestissement local de financements et création d'emplois non délocalisables (filières locales : culturelle, énergie, matériaux) • Économies réalisées sur des filières artisanales locales et des commerces de proximité • Valorisation des emplois sur du territoire par leur besoins pratiques en matière de consommation d'énergie ou de respect de l'environnement • Valorisation des coûts de traitement des déchets par la réduction des déchets à la source 	<h3>Menaces</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Délocalisation des emplois • Précarisation des emplois • Disponibilité de compétences attractives 	
<h3>Enjeux</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Former les artisans : rénovation, construction biomatériaux, installation énergie renouvelables • Engager les entreprises du commerce dans une maîtrise de l'usage des systèmes réfrigérants (électrification et réfrigération) dans la distribution alimentaire • Valoriser les filières industrielles (développement des énergies renouvelables par ex.) • Favoriser l'économie circulaire • Limiter l'ajout de capacités des zones d'activité industrielle et commerciales • Orienter le mix énergétique de l'industrie vers des énergies moins carbonées, optimiser les process énergétiques, valoriser la chaleur fatale... 		<h3>Secteur Industriel :</h3> <ul style="list-style-type: none"> • 20% de la consommation d'énergie • 31% des émissions de gaz à effet de serre <h3>Déchets :</h3> <ul style="list-style-type: none"> • 1% des émissions de gaz à effet de serre

Agriculture : enjeux



<h3>Atouts</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic réalisé par le chambre d'agriculture • Une expertise dans différents types agricoles (grandes cultures (maïs, blé...), polyculture et poly élevage, bovins à lait...) • Des infrastructures pour une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement • Une grande part de terres à forte potentialité agrochimiques • Des élevages et élevages régionaux pour une grande partie de la filière viande locale • Des fermes sans pesticides ou agroécologie, agriculture biologique, circuits courts et agriculture par la chimie d'agriculture • Des industries agricoles locales 	<h3>Faiblesses</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Des conditions climatiques locales propices aux maladies fongiques • Des rendements agricoles en baisse qui réduisent part des revenus • Une forte dépendance aux marchés extérieurs et une absence de valorisation de la production locale par les habitants du territoire • Peu de possibilités d'écotourisme • Une production et un usage des produits pour répondre à la demande 	
<h3>Opportunités</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire • Augmentation des revenus des agriculteurs et valorisation des circuits agricoles • Développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique • Augmentation de la séquestration de carbone dans les sols • Développement de systèmes locaux (développement des rotations...) 	<h3>Menaces</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution et arrêt de vente d'un nombre de terres agricoles • Baisse de la qualité des sols • Fongus des sols • Qualité de l'eau compromise par les engrais et produits phytosanitaires • Disponibilité des prix des engrais et produits phytosanitaires • Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable • Dépendance accrue à l'importation • Déshérence des sols • Surcapacité des terres 	
<h3>Enjeux</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (limité utilisation d'intrants chimiques et séquestration carbone) • Diminuer la consommation d'énergie due aux engrais agricoles • Encourager une consommation locale • Anticiper les conséquences du changement climatique pour augmenter la résilience des cultures • Valoriser l'utilisation de la biomasse à usages autres qu'alimentaire (énergie, bioplastiques...) 		<h3>Agriculture :</h3> <ul style="list-style-type: none"> • 1% de la consommation d'énergie • 7% des émissions de gaz à effet de serre

D'autres thèmes, bien que non déclinés au travers du prisme du PCAET, nécessitent d'être pris en considération et traités dans le cadre de l'action des collectivités locales tels que la gestion des déchets, la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation de sols ou l'eau et l'assainissement...

Des actions concrètes dans ces différents domaines sont déjà engagées, comme en témoigne le contenu du rapport Développement Durable 2020 de la collectivité, dont le Conseil Communautaire a pris acte le 23 mars 2021. Elles sont à poursuivre et à amplifier.

Ainsi, les ambitions du territoire, au regard des enjeux écologiques et de la nécessaire transition à mener à ce titre sont déclinées au travers des priorités stratégiques identifiées au présent contrat et déclinées au travers des 3 axes du projet tels que précisés ci-après.

La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, afin d'assurer la concertation des communes, de la société civile et de la population, Dieppe-Maritime s'appuiera sur les instances existantes ou celles qui doivent émerger à court terme :

- Les instances relatives à la gouvernance de l'agglomération, en particulier la conférence des maires, seront le lieu idoine pour assurer la concertation de l'ensemble des communes constitutives de l'agglomération.
- Pour ce qui concerne les acteurs de la société civile, depuis le début de la crise sanitaire, Dieppe-Maritime réunit une fois par trimestre un conseil de résilience économique et social regroupant des acteurs de la société civile dont les représentants des grappes d'entreprises du territoire, cette instance consultative a permis d'échanger sur les problématiques et opportunités liées à la crise et au plan de relance auxquelles font face les acteurs du territoire.
- Enfin, en ce qui concerne la population, au-delà des communications visant le grand public, les instances de concertation du PCAET pourraient être utilisées à cette fin. Dans tous les cas, dans le cadre de la construction du projet de territoire des consultations du grand public sont d'ores et déjà prévues, elles pourront intégrer la thématique du CRTE dès les premiers temps et, si cela s'avérait pertinent, elles pourraient être prolongées afin de remplir l'objectif de concertation évoqué.

Présentation des priorités stratégiques du territoire

Objectifs stratégiques et axes du projet

Plus de quinze ans après sa naissance, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime entame un nouveau mandat.

C'est l'occasion pour Dieppe-Maritime de revisiter son action dans une démarche globale lui

permettant de structurer ses politiques publiques et sa vision de l'avenir du territoire intercommunal dans le cadre d'un Projet d'agglomération renouvelé et partagé avec les différents acteurs institutionnels, socio-économiques et les habitants. C'est ainsi que le Conseil communautaire de Dieppe-Maritime a décidé le 8 décembre 2020 d'engager la révision du Projet d'agglomération.

La ligne directrice de cette démarche est de renforcer le sentiment d'appartenance à l'agglomération et d'en améliorer la visibilité.

Cette démarche est ainsi motivée par plusieurs logiques :

- Requestionner et partager les ambitions de nos politiques publiques ;
- Se doter d'un outil pour fédérer les acteurs locaux ;
- Définir une feuille de route pour le développement du territoire ;
- Mettre en place une organisation de l'action entre Dieppe-Maritime et ses communes membres ;
- Affirmer la place de Dieppe-Maritime en Normandie ;
- Établir un socle pour la contractualisation.

Les priorités stratégiques retenues dans le cadre du CRTE sont ainsi définies à partir du projet politique fixé pour le mandat et enrichi avec le nouveau projet d'agglomération en cours mais s'appuient également sur les différents schémas et documents de planification engagés sur le territoire (Agenda 21, PCAET en matière de développement durable ; Schéma de Cohérence Territoriale porté par le PETR Dieppe Pays Normand ; Plan de déplacement urbain ; Programme Local de l'Habitat ; Schéma du Tourisme ; Schéma des déplacements doux ; Schéma de développement culturel ; Action Cœur de Ville ; Opération de Revitalisation des Territoires, Contrat local de santé...).

Le CRTE doit contribuer à la résilience collective du territoire face à la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales et, dans le même temps, contribuer à la transition écologique.

L'ensemble des axes et objectifs qui leurs sont liés contribuent à l'attractivité du territoire dans un contexte de bouleversements démographiques, sociétaux et environnementaux, préexistant à l'arrivée potentielle de grands projets (centre océanographique, EPR 2, désenclavement du territoire avec le prolongement de la RN27 et le doublement de la RD 925...).

AXE 1 : PROPOSER UN CADRE ET UNE QUALITE DE VIE PRESERVES, DE QUALITE ET CONTRIBUTIFS DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Véritables enjeux économiques, écologiques et sociaux, les services publics de proximité jouent un rôle central dans la cohésion territoriale.

➤ Accroître l'efficacité de la gestion des déchets

Au-delà de la gestion quotidienne de la collecte et du traitement des déchets, le recherche d'efficacité passe également par le développement des aménagements associés (mobiliers urbains, points d'apport volontaire, déchetterie, quai de transfert...) et par la prévention et l'incitation à la réduction à la source par les usagers (PLPDMA). Les efforts doivent

accompagner les projets d'économie circulaire, comme la promesse d'un nouveau modèle de développement, permettant de réduire nos impacts environnementaux et de diminuer l'exploitation des ressources naturelles.

➤ **Collecter, traiter, distribuer et préserver la ressource en eau**

Au 1^{er} janvier 2022 un nouveau contrat de délégation du service public de l'eau et de l'assainissement doit harmoniser le niveau de service sur l'ensemble du territoire. Au-delà de la protection de la ressource qui demeure un axe central, la sécurisation des ouvrages, l'efficacité des réseaux, l'amélioration des rendements, la modernisation des services aux usagers et une approche sociale de la tarification seront au cœur du contrat.

➤ **Organiser les transports en commun et développer les mobilités douces**

Fort d'un réseau de transports en commun (Deepmob) moderne, efficient et présentant des services au plus près des usagers (TAD), le territoire doit s'appuyer sur le délégataire de service public mais aussi sur le tissu d'acteurs et les initiatives communales pour favoriser la mobilité des habitants et des visiteurs en renforçant l'intermodalité et la place des **mobilités douces**. Cette question des mobilités intègre également les **équipements structurants** (pôle d'échange multimodal, inscrit au Contrat de territoire 2017-2022 et en cours d'étude, liaisons routières et ferroviaires, parkings de délestage, navettes...) et documents stratégiques (PDC, PTU...) qui ouvrent de nouvelles pistes de développement territorial. Ainsi, dans la perspective de développement de grands projets, il conviendra d'étudier l'**extension de réseaux bus**, au regard des dessertes des futurs sites concernés.

➤ **Positionner Dieppe-Maritime comme un accélérateur des politiques de relance**

Contributrice et relai des dispositifs de relance économique portés par l'État et par la Région Normandie, l'agglomération joue un rôle central dans la concertation des acteurs. Afin de permettre un suivi fin du tissu local, la création d'un **gulchet unique** permettrait de centraliser et transmettre les informations, d'identifier les bénéficiaires et de coordonner l'action publique inhérente à la relance.

➤ **Poursuivre et amplifier la dynamique de grappes d'entreprises**

Depuis plus de dix ans, sous l'impulsion de l'agglomération, les acteurs économiques du territoire se sont structurés en grappes d'entreprises. Ce cadre collaboratif a fait ses preuves et apparaît comme un levier fort de la résilience économique du territoire. Afin de renforcer cet ancrage local il convient de poursuivre cette dynamique en soutenant les grappes existantes (Dieppe Meca Energie, Vialog, Dieppe Naval, Dieppe Digital) et en initiant de nouveaux regroupements (culture, tourisme, ESS...).

➤ **Mettre en œuvre une Responsabilité Territoriale de l'Entreprise (RTE)**

La nécessité d'une relance publique fait l'unanimité et les aléas de la vie économique montrent qu'une contrepartie à ces aides est nécessaire. Aussi, par l'intermédiaire des grappes, sur le modèle de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), l'agglomération peut **coconstruire avec les acteurs un mécanisme de Responsabilité Territoriale de**

l'Entreprise (RTE). Il s'agit d'ancrer les actions des entreprises locales afin de mener des actions environnementales et sociales qui profitent directement au territoire et à ses habitants. Cela amène à créer un label afin de promouvoir les bonnes pratiques et de mettre en valeur les productions locales (« made in Dieppe-Normandie »).

➤ Développer les disponibilités foncières

L'aménagement du territoire est le premier levier du développement territorial. Les disponibilités foncières et immobilières à vocation économique sont un atout qu'il convient de préserver et d'amplifier dans un contexte de relocalisation d'activités et de nouveaux besoins fonciers liés notamment à l'EPR. La stratégie foncière portée dans le Programme d'Actions Foncières, en partenariat avec l'EPFN permettra à Dieppe-Maritime de développer une offre foncière dédiée aux activités économiques, tant en capacité qu'en diversité.

Le développement du Parc Régional d'Activités Eurochannel, seul parc d'activités disposant de possibilités d'extension et permettant de répondre aux demandes actuelles et futures, est une priorité. Il s'agit ainsi de finaliser la commercialisation d'Eurochannel II et de poursuivre l'opération d'aménagement engagée sur Eurochannel III, projet d'extension sur un périmètre de 32 ha, déclaré d'intérêt communautaire et prioritaire, inscrit au SCOT, au PLU de Martin-Eglise et au contrat de territoire 2017-2021. En parallèle, le recyclage foncier constitue un véritable enjeu pour le territoire, où la réutilisation de sites industriels désaffectés doit permettre d'accueillir de nouvelles activités en offrant une alternative à la consommation d'espaces agricoles ou naturels. L'intervention de l'EPFN sur les friches identifiées (Regma, Chemin de la Rivière) permettra d'éclairer les choix quant à la faisabilité technique et économique des projets, d'avoir une vision globale en matière d'aménagement et d'adopter une stratégie réaliste de mise en œuvre des opérations.

Au-delà de la quantité de foncier disponible, l'aspect qualitatif des zones d'activités (voirie, équipements...) permettra d'augmenter considérablement l'attractivité du territoire. Il convient de préparer une stratégie de prospection exogène mais aussi de mettre en œuvre des conditions d'accueil qui permettent de choisir les entreprises souhaitant s'implanter (critères environnementaux et sociaux).

➤ Consolider l'offre immobilière à vocation économique

L'agglomération possède une pépinière et deux hôtels d'entreprises. Ce patrimoine immobilier nécessite d'être rénové et mis à niveau afin de garantir un accueil qualitatif des entreprises demandeuses. Une stratégie globale doit être mise en œuvre afin de renforcer cette offre et de la rendre compatible avec les nouveaux modes de travail.

➤ Coordonner le déploiement de tiers-lieux sur le territoire

Les tiers-lieux permettent de développer le travail collaboratif par secteur d'activité. Afin de mailler le territoire il est nécessaire d'identifier l'ensemble des lieux existants (NES, Atelier 13, projet REX...) et aussi de faire émerger de nouveaux lieux correspondants aux besoins des résidents. Les bureaux partagés et espaces de coworking sont les premiers maillons de cette stratégie, il convient également de renforcer ou de faire émerger des tiers-lieux orientés sur les thématiques de l'environnement, de l'alimentation et de l'action sociale. Ce

plan de déploiement doit coordonner les initiatives privées, publiques et parapubliques.

Se loger, se soigner, se divertir et se cultiver sont les éléments constitutifs du cadre de vie et les compétences mêmes des intercommunalités.

➤ **Poursuivre une politique de l'habitat cohérente**

Une compétence majeure et des responsabilités importantes de Dieppe-Maritime qui place cette politique publique au service de l'attractivité du territoire. Le parcours résidentiel (du premier logement aux établissements spécialisés) dicte la politique de l'habitat d'un territoire. Le PLH 2020-2025 pose la stratégie communautaire et le programme d'actions sur 6 ans. Il comprend des actions fortes en faveur de la réduction de la vacance, qui sera également traitée dans le cadre de l'appel à projet national de lutte contre les logements vacants, dont la candidature conjointe de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe a été retenue. Par ailleurs, les outils concertés (OPAH-RU, PIG) sont indispensables pour mener ces actions. Ouverte en 2018, la Maison de la Rénovation est un axe important lié à la transition écologique et solidaire (voir ci-après). Enfin, la prise en compte des besoins spécifiques des gens du voyage passe par la mise en œuvre d'une MOUS, préalable indispensable, pour définir et créer les dispositifs d'accueil et d'habitat répondant aux obligations du Schéma Départemental.

➤ **Consolider les équipements culturels et sportifs**

Principal contributeur du SYDEMPAD et gestionnaire de l'école de musique d'Offranville, l'agglomération doit affirmer l'enseignement artistique, comme un atout fort de la qualité de vie et par conséquent de l'attractivité du territoire. Au même titre, faire partie des 70 territoires nationaux disposant d'une scène nationale, est un privilège qu'il nous faut défendre et conforter. C'est également le cas pour notre patrimoine d'art et d'histoire (Château-Musée).

Disposant d'un tissu associatif et sportif pluridisciplinaire qui fait rayonner le territoire, l'agglomération doit désormais rationaliser les grands équipements et envisager l'émergence de nouveaux pôles structurants pour répondre à des besoins urgents et favoriser l'excellence. Le projet de restructuration des Bains constitue un de ces pôles. Outre sa dimension sportive, il constitue un projet porteur d'activité économique et touristique conséquent (70% de la clientèle SPA hors agglomération) et résilient (gestion optimisée de la consommation d'eau et de son rejet au milieu naturel, conception compatible avec les risques submersion – PPRLI →)

➤ **Mener une politique de santé communautaire**

Face à la désertification médicale, à l'évolution démographique, aux maux sociétaux, à la crise sanitaire, la mise en œuvre d'une politique de santé à l'échelle du territoire apparaît comme une priorité. L'émergence d'un pôle de santé se traduisant par la mise en réseau des professionnels, par un maillage territorial et l'ouverture de nouvelles structures (centre de santé, maison de l'adolescent...) et d'une politique de prévention ambitieuse (sport-santé, lutte contre les addictions...) sont les principaux objectifs.

➤ Ancrer Dieppe comme une destination en Normandie

Territoire authentique, Dieppe-Maritime est une destination touristique et un lieu de résidences secondaires qu'il convient de préserver et de promouvoir. Une politique de communication et de promotion a été lancée et doit être renforcée afin d'augmenter la notoriété du territoire en collaboration avec les acteurs touristiques départementaux et régionaux. Il s'agit de faire exister la région dieppoise comme une destination incontournable en Normandie (Deuxième région la plus connue au monde et une des principales destinations nationales).

Dans le cadre de l'anticipation et de la résilience face aux aléas liés au changement climatique, des projets de préservation du patrimoine pourraient émerger. A titre d'exemple **des études de sols autour de l'église de Varengueville-sur-Mer**, au regard du recul du trait de côte vont être entreprises.

➤ Affirmer le rôle de l'outil « EPIC Office de Tourisme »

Dans une perspective de relance l'Office de Tourisme a recalibré sa politique de commercialisation et de services aux acteurs touristiques du territoire. La mise en place d'une offre permettant de composer des séjours à la carte de durée variable (courts séjours) inclut cette saison des gratuités prises en charge par l'office de tourisme. Cette politique de commercialisation s'accompagne d'une mise en place d'une **centrale de réservation**.

➤ Consolider les événements de notoriété

Destination maritime et sportive (trail OXFAM, Terre de jeux 2024, Solitaire et grands événements nautiques...), culturelle (Académie Bach, Musicales de Normandie, festivals...) et populaire (Foire aux Harengs, Cerfs-volants...) le territoire présente nombre d'événements qui renforcent son image à l'échelle nationale et internationale. La continuité de l'action publique **de soutien de ces grands événements** nécessitera une politique concertée afin d'asseoir l'image du territoire.

➤ Agir pour des centre-bourgs vivants et attractifs

Les communes de l'agglomération sont riches d'un patrimoine architectural et paysager de qualité. Les projets de mise en valeur des centre-bourg participent à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des habitants. L'aménagement de l'espace public est ainsi un levier puissant pour renouveler l'attractivité d'une place, d'une rue et pour assurer la sécurisation du système viaire. Il permet de requestionner la perception, le confort d'usage, la praticabilité, la fonctionnalité ou encore l'usage de ces espaces. En intervenant sur l'espace public, le bourg retrouve sa lisibilité en intégrant des espaces publics de qualité tout en combinant la mise en place de nouveaux usages et des lieux de vie conviviaux et apaisés. Les **projets des communes de Saint Aubin-sur-Scie, Varengueville-sur-Mer**, inscrits au Contrat de territoire 2017-2022... s'inscrivent dans cette démarche.

Forte d'un territoire préservé et d'un cadre naturel exceptionnel, l'agglomération doit continuer d'œuvrer pour renforcer la qualité de vie sur le bassin et ainsi conforter son attractivité résidentielle et touristique.

AXE 2 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PERMETTRE/CONTRIBUER A LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Face à l'urgence environnementale, aux engagements internationaux, aux obligations réglementaires le projet de l'agglomération est conditionné à la réduction de l'empreinte carbone territoriale.

➤ Hiérarchiser et mettre en œuvre les actions du PCAET

Feuille de route de la lutte contre le dérèglement climatique et des actions de transition écologique, mené à l'échelle de Dieppe Pays Normand, le PCAET doit être déployé en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire (acteurs économiques, institutionnels, associatifs et citoyens).

➤ Développer un mix énergétique innovant et décarboné

Territoire d'énergies, Dieppe-Maritime doit favoriser l'émergence de **nouvelles sources d'énergie décarbonée de pointe**, à l'image du **projet d'écosystème territorial hydrogène VHYGO** présélectionné au titre de l'AAP ADEME, ainsi que le projet de ferme éolienne en mer et le **développement d'unités de méthanisation**.

Le projet VHYGO est articulé autour de la production d'hydrogène renouvelable dont la distribution et les usages permettront de contribuer à la transition énergétique en décarbonant la mobilité lourde et certains process industriels. Ce projet structurant pour le territoire s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale hydrogène, annoncée le 9 septembre 2020 par la ministre de la Transition Écologique, Barbara Pompili, et le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire. Outre les usages qui peuvent être portés par Dieppe-Maritime (Benches à ordures, bus et flottes captives), un travail de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques a été engagé afin de permettre aux acteurs territoriaux de contribuer à la transition énergétique. D'une capacité de production initiale de 200 Kg / jour, le projet est évolutif afin de permettre une montée en charge progressive de la production et de la distribution.

➤ Faire de la mer et de la nature les marqueurs de l'identité territoriale

Au-delà des événements valorisant le cadre de vie, la sauvegarde et la valorisation d'un territoire préservé constitue une réponse aux mutations des modes de vie (néo-ruraux...). Une politique ambitieuse de valorisation du littoral, des espaces naturels et de l'arrière-pays et de ses terroirs permettra de conforter ces atouts identitaires du territoire. Le **projet de réhabilitation et de valorisation du Phare d'Ailly sur la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer** va permettre de valoriser le patrimoine bâti et la qualité paysagère du site du Cap d'Ailly et présente un réel atout pour structurer la destination touristique, en s'inscrivant également dans la dimension des « Jardins » très présents sur le territoire de l'Agglomération Dieppe-Maritime.

➤ Développer l'offre d'activités nautiques et de plein-air

Les activités nautiques et de plein-air sont des atouts considérables qu'il faut renforcer,

l'arrivée de l'avenue verte à Dieppe, les nombreux chemins de randonnées et les événements sportifs (trail OXFAM, randonnées, bootcamp) doivent être mis en avant et soutenus afin d'ancrer ces activités de bien-être à l'image du territoire.

➤ **Poursuivre et accentuer notre politique de protection de la nature et de la biodiversité**

Face à l'urgence écologique, l'agglomération doit prendre sa part, renforcer son action et soutenir l'ensemble des acteurs de la transition écologique et solidaire. Fort des innovations environnementales portées par les acteurs, le territoire devra favoriser ces actions vertueuses (Sciences participatives sur le littoral et le recul du trait de côte, nettoyage des plages, gestion écologique des espaces verts, agriculture raisonnée...). A l'instar des rencontres de la biodiversité qui pourraient être pérennisées, il convient de mettre l'accent sur la sensibilisation des citoyens.

➤ **Accélérer la rénovation énergétique**

Levier environnemental et économique la maison de la rénovation (première du département) doit amplifier son action qui apporte des réponses concrètes aux habitants quant à la réduction de leurs factures énergétiques et génère une activité économique non délocalisable (pour les artisans notamment). L'exemplarité de l'agglomération, des communes et de l'ensemble des acteurs publics dans l'aménagement, la réhabilitation et la gestion de leurs patrimoines est également un enjeu majeur pour accélérer la transition. A titre d'exemple, le projet de restructuration lourde du bâtiment Clémenceau qui doit regrouper en un seul site les différents services de Dieppe-Maritime, certains services de la Ville de Dieppe destinés, à terme, à être mutualisés à l'échelle du territoire (services « supports ») et des espaces tertiaires mis à disposition affiche une restructuration lourde permettant de répondre à l'Eco Décret tertiaire, objectif 2040 (- 50%) et d'accueillir les services publics dans des conditions satisfaisantes et adaptées, dans un quartier central en plein essor. Le plan de relance a également été mobilisé pour financer la rénovation énergétique des gymnases Broglie et Robert Vain.

AXE 3 : INVENTER LA TRANSITION DIGITALE ET SOCIALE POUR TOUS

L'agglomération doit agir contre l'illectronisme et favoriser les liens intergénérationnels pour mieux diffuser les pratiques digitales au sein de la population. La stratégie de tiers-lieux évoquée plus haut doit permettre de faire émerger des lieux collaboratifs qui sont un levier fort de résorption de la fracture numérique.

➤ **Finaliser la connectivité du territoire**

Dieppe-Maritime souhaite prendre sa part dans la transition numérique. La restitution d'un diagnostic numérique du territoire doit permettre de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'actions afin de favoriser l'émergence de l'innovation digitale sur le territoire tout en favorisant l'inclusion numérique.

A cet effet, Dieppe-Maritime a lancé en 2019 un dispositif d'achat innovant pour contribuer à

la production, par les entreprises du territoire regroupées au sein de la grappe d'entreprises Vialog (Toshiba, Gault Industrie, SEIM, Cegelec et Eurochannel Logistics), de bornes interactives extérieures présentant / intégrant des applications dédiées aux collectivités et au tourisme. Applications qui doivent permettre, à court terme, d'expérimenter la dématérialisation de la publicité obligatoire des actes administratifs.

Dans le même temps, l'émergence sur un site de Dieppe-Maritime d'un lieu dédié au numérique et plus particulièrement à l'impression 3D contribue à la transition numérique des entreprises en général et de l'industrie en particulier.

Sur le plan de la réduction de la fracture numérique et de l'inclusion numérique, Dieppe-Maritime bénéficiera, via l'ANCT, d'un conseiller numérique. Son action permettra de proposer aux communes constitutives des temps de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnements aux usages numériques.

Le déploiement de la fibre haut débit, la résorption des zones blanches de téléphonie et le déploiement du wifi territorial vont permettre d'assurer pour tous un accès aux réseaux d'information et de communication. Ces actions (Smart City...) constituent des enjeux transversaux d'attractivité et de développement.

➤ **Faire émerger une offre globale de formation digitale**

Au-delà de la lutte contre l'illectronisme évoquée plus haut, l'agglomération doit favoriser l'émergence sur le territoire de formations ancrées dans le monde digital afin d'assurer une montée en compétence bénéfique pour l'ensemble des habitants et des acteurs économiques (Industrie, tourisme, commerce...). Le projet **Campus Connecté** pour lequel l'Agglomération a été lauréate s'inscrit dans cette démarche, tout comme l'ouverture d'une **antenne du CNAM**.

➤ **Créer les conditions de développement de projets locaux innovants**

Un des rôles majeurs de l'agglomération est de créer le terreau fertile à l'innovation. Le déploiement de tiers-lieux et la structuration du tissu économique en grappes sont le socle d'un travail collaboratif permettant l'émergence et l'implantation d'organisations innovantes (associations, SCIC, SCOP, start-up...) intégrées aux écosystèmes régionaux et nationaux.

L'accélération des mutations sociétales, technologiques et environnementales peuvent être incomprises et brutales pour nos concitoyens, il nous faut veiller à n'exclure personne.

➤ **Faire de l'accessibilité une priorité**

L'accessibilité pour tous au travail, au logement, à la mobilité, aux services, aux loisirs est un énorme défi. La diversité des situations personnelles implique le déploiement de solutions adaptées, articulées avec l'ensemble des acteurs (PMR, FALC, Insertion par l'activité économique). Dans ce domaine, **les bâtiments publics constituent un enjeu majeur pour le territoire.**

➤ **Concrétiser la mise en œuvre d'un PLIE IV et renforcer la cohésion urbaine et de solidarité**

Dispositif historique de l'agglomération, l'accompagnement individualisé des publics fragilisés sur le chemin de l'emploi le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** a fait ses preuves depuis quinze ans. Face à la crise il est nécessaire de le poursuivre et de le renforcer dans une logique collaborative avec l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique du territoire.

Les politiques menées ces dernières années sur les quartiers prioritaires de la politique (QPV) de la ville à Dieppe et dans le cadre des programmes ANRU ont contribué à renforcer la cohésion urbaine et de solidarité dans ces quartiers défavorisés.

➤ **Soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Générateur de richesses et d'emploi (10% de l'emploi salarié sur le territoire) le secteur de l'ESS est soutenu par l'agglomération. Son développement est un prérequis à la mise en œuvre d'un territoire 100% inclusif, un indicateur de l'innovation sociale et environnementale du territoire, mais aussi un outil de la cohésion sociale.

Programme d'actions

Chaque Axe est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure en annexe 4.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée (annexe 5) au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse, ci-dessous.

Le plan d'action est mis à jour annuellement.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article « Durée, évolution et fonctionnement général du contrat ».

Axe 1 – Proposer un cadre et une qualité de vie préservée, de qualité et contributive de l'attractivité du territoire

Référence	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Modalité de mise en œuvre et de suivi
Action 1 - Création d'une sente piétonne aux Côtes du Château	Aménagement d'une sente piétonne éclairée permettant de faciliter l'accès des habitants du quartier des Côtes du Château d'accéder rapidement et en toute sécurité à l'arrêt de TC le plus proche.	Arques-la-Bataille	2021-2022	Régie

Action 2 - Musée mémorial du 19 Août 1942 - Petit théâtre - réfection toiture	Réfection complète de la toiture en ardoise, remplacement du terrasson en bac acier par un terrasson zinc, reprise de briques et consolidation des cheminées	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie
Action 3 - Aménagement touristique et piétonnier du bout du qual	Requalification des espaces publics, création d'un parcours touristique pour les piétons sécurisé et aux normes PMR, effacement des réseaux aériens, renouvellement de l'éclairage public : mise en place de LED, abaissement de puissance la nuit, et mise en place de colonnes enterrées regroupées sur 2 points.	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie
Action 4 - Parc de street workout dans le square Plindez	Aménagement d'une aire de 140 m ² comprenant des travaux de terrassement et la création d'une dalle béton, la réalisation d'un sol amortissant adapté à l'usage, la fourniture et la pose de modules de street workout dont des agrès accessibles PMR, la fourniture et la pose d'une clôture périphérique en treillis soudé avec portillons.	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie
Action 5 - Réhabilitation du gymnase 2 et des vestiaires du football	Réfection des verrières en toiture du gymnase 2 et des vestiaires du football qui ne sont plus étanches et engendre des risques d'accidents dans le cadre des pratiques sportives.	Offranville	2021-2022	Régie
Action 6 - Réalisation de l'extension du cimetière	Création d'une ligne de treize cavurnes, création d'une sente d'accès et aménagements paysagers	Grèges	2021-2022	Régie
Action 7 - Création d'une aire de jeux pour enfants	Création d'un parc de jeux pour enfants de 2 à 6 ans, avec cinq modules de jeux différents. Le sol sera recouvert en copeaux de bois afin d'éviter une imperméabilisation du sol pour pallier au déficit d'équipement de ce type dans la commune	Tourville-sur- Arques	2021-2022	Régie

Action 8 – Fourniture et installation d'un système de sécurité incendie au groupe scolaire Jean Leçaquet	Fourniture et pose d'un système incendie conforme à la réglementation pour assurer la sécurité des occupants.	Varengvillé-sur-Mer	2021-2022	Régie
Action 9 – Travaux de mise aux normes des installations électriques de plusieurs bâtiments communaux	Travaux de mise aux normes des installations électriques et des dispositifs d'évacuation et de secours de plusieurs ERP de la commune pour assurer la sécurité de leurs occupants.	Arques-la-Bataille	2021-2022	Régie

Axe 2 – Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire

Référence	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Modalité de mise en œuvre et de suivi
Action 1 – Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Broglé	Travaux d'isolation, sur les installations thermiques, remplacement de la production de chaleur existante, travaux d'extension et de mise en conformité de l'équipement, réhabilitation intérieure et mise aux normes PMR des vestiaires existants.	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie
Action 2 – Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Robert Valn	Travaux d'isolation, sur les installations thermiques, remplacement de la production de chaleur existante, travaux d'extension et de mise en conformité de l'équipement, réhabilitation intérieure et mise aux normes PMR des vestiaires existants.	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie
Action 3 – Modernisation de l'éclairage public du front de mer	Dépose des anciens mâts et mise en place de nouveaux mâts avec éclairage LED permettant des économies importantes sur les coûts de fonctionnement, renforcement de la sécurité,	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie

	revalorisation esthétique du front de mer, innovante modularité d'éclairage lors des manifestations.			
Action 4 - Ecole Descellers - 3eme tranche de réfection des toitures de l'école	Réfection de toiture en ardoises, travaux d'isolation thermique des combles, réfection de zinguerie (chênes et descentes de gouttières), reprise de maçonnerie et de consolidation des cheminées	Ville de Dieppe	2021-2022	Régie
Action 5 - Remplacement de la chaudière à fioul de la Mairie par une chaudière à granulés bois	Assurer un approvisionnement par une énergie renouvelable en remplaçant la chaudière à fioul actuelle par une chaudière à granulés bois, réduire les émissions de GES	Tourville-sur-Arques	2021-2022	Régie
Action 6 - Réhabilitation des bâtiments scolaires	Remplacement des baies vitrées des salles de classe par des baies performantes avec volets roulants afin de limiter les déperditions et améliorer le confort thermique d'été.	Offranville	2021-2022	Régie
Action 7 - Réhabilitation bâtiments communaux (crèche, halte-garderie...)	Mise en place de volets roulants sur les baies des pièces de sommeil et d'un système de climatisation dans les pièces de vie afin d'améliorer le confort thermique d'été des occupants.	Offranville	2021-2022	Régie

Axe 3 – Inventer la transition digitale et sociale pour tous

Référence	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Modalité de mise en oeuvre et de suivi
Action 1 – Accès au numérique de l'école maternelle « Les Farfadets »	Faciliter et accompagner l'accès au numérique dès le plus jeune âge par l'achat d'ordinateur portables et d'un vidéoprojecteur pour l'école	Rouxmesnil-Bouteilles	2021	Régie

Action 2 - Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes	Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes pour faciliter la gestion des démarches administratives	Saint-Aubin-sur-Scie	2021	Régie
Action 3 - Acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet école numérique	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ces outils en partenariat avec l'académie de Normandie pour le Label "école numérique 2020" - achat de matériel (ordinateurs, armoire de chargement, tablettes et matériel divers pour l'école et l'école de musique).	Varengeville-sur-Mer	2021	Régie
Action 4 - Accès au numérique dans les écoles maternelles et primaires	Faciliter et accompagner l'accès au numérique dès le plus jeune âge par l'achat de matériel numérique dédié aux écoles de la commune (ordinateurs portables et écrans numériques interactifs) - phase 1 d'un projet pluriannuel	SIVOS Aubermeuil-Beaumais / Martigny	2021	Régie

Actions matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Axe de rattachement	Porteur	Budget (€ HT)	Partenaires Financiers concernés	Financements 2021-2022 attendus
Action 1 Création d'une sente piétonne aux Côtés du Château	Aménagement d'une sente piétonne éclairée permettant de faciliter l'accès des habitants du quartier des Côtés du Château d'accéder rapidement et en toute sécurité à l'arrêt de TC le plus proche.	Axe 1	Arques-la-Bataille	27 548	Etat	6 887 €
Action 2 – Musée mémorial du 19 août 1942 – Petit Théâtre – Réfection de toiture	Réfection complète de la toiture en ardoise, remplacement du terrasson en bac acier par un terrasson zinc, reprise de briques et consolidation des cheminées	Axe 1	Ville de Dieppe	155 387	Etat	155 387 €
Action 3 – Aménagement touristique et piétonnier du bout du quai	Requalification des espaces publics; création d'un parcours touristique pour les piétons sécurisé et aux normes PMR, effacement des réseaux aériens, renouvellement de l'éclairage public : mise en place de LED, abaissement de puissance la nuit, et mise en place de colonnes enterrées regroupées sur 2 points.	Axe 1	Ville de Dieppe	586 750	Etat	293 375 €
Action 4 – Parc de street workout dans le square Pinsdez	Aménagement d'une aire de 140 m² comprenant des travaux de terrassement et la création d'une dalle béton, la réalisation d'un sol amortissant	Axe 1	Ville de Dieppe	49 957	Etat	19 983 €

	adapté à l'usage, la fourniture et la pose de modules de street workout dont des agrès accessibles PMR, la fourniture et la pose d'une clôture périphérique en treillis soudé avec portillons					
Action 5 - Réhabilitation du gymnase 2 et des vestiaires du football	Réfection des verrières en toiture du gymnase 2 et des vestiaires du football qui ne sont plus élargies et engendre des risques d'accidents dans le cadre des pratiques sportives.	Axe 1	Offranville	29 248	Etat	7 312 €
Action 6 - Réalisation de l'extension du cimetière	Création d'une ligne de treize cavurnes, création d'une sente d'accès et aménagements paysagers	Axe 1	Grèges	12 458	Etat	3 747 €
Action 7 - Création d'une aire de jeux pour enfants	Création d'un parc de jeux pour enfants de 2 à 6 ans, avec cinq modules de jeux différents. Le sol sera recouvert en copeaux de bois afin d'éviter une imperméabilisation du sol pour pallier au déficit d'équipement de ce type dans la commune	Axe 1	Tourville-sur-Arques	18 752	Etat	5 625 €
Action 8 - Fourniture et installation d'un système de sécurité incendie au groupe scolaire Jean Lecanuet	Fourniture et pose d'un système incendie conforme à la réglementation pour assurer la sécurité des occupants	Axe 1	Varengueville-sur-Mer	7 522	Etat	2 256 €

Action 9 – Travaux de mise aux normes des installations électriques de plusieurs bâtiments communaux	Travaux de mise aux normes des installations électriques et des dispositifs d'évacuation et de secours de plusieurs ERP de la commune pour assurer la sécurité de leurs occupants.	Axe 1	Arques-la-Bataille	15 145	Etat	4 543 €
Action 10 – Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Broglie	Travaux d'isolation, sur les installations thermiques, remplacement de la production de chaleur existante, travaux d'extension et de mise en conformité de l'équipement, réhabilitation intérieure et mise aux normes PMR des vestiaires existants.	Axe 2	Ville de Dieppe	539 944	Etat CPER	350 957 € 75 000 €
Action 11 – Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Robert Valn	Travaux d'isolation, sur les installations thermiques, remplacement de la production de chaleur existante, travaux d'extension et de mise en conformité de l'équipement, réhabilitation intérieure et mise aux normes PMR des vestiaires existants.	Axe 2	Ville de Dieppe	1 757 637	Etat Région CPER ANRU DPV	810 484 € 297 824 € 93 665 € 78 327 € 125 830 €
Action 12 – Modernisation de l'éclairage public du front de mer	Dépose des anciens mâts et mise en place de nouveaux mâts avec éclairage LED permettant des économies importantes sur les coûts de fonctionnement, renforcement de la sécurité, revalorisation esthétique du front de mer, innovante	Axe 2	Ville de Dieppe	385 000	Etat	192 500 €

	modularité d'éclairage lors des manifestations.					
Action 13 - Ecole Desceliers - 3eme tranche de réfection des toitures de l'école	Réfection de toiture en ardoises, travaux d'isolation thermique des combles, réfection de zinguerie (chêneaux et descentes de gouttières), reprise de maçonnerie et de consolidation des cheminées	Axe 2	Ville de Dieppe	144 462	Etat	116 569 €
Action 14 - Remplacement de la chaudière à fioul de la Mairie par une chaudière à granulés bois	Assurer un approvisionnement par une énergie renouvelable en remplaçant la chaudière à fioul actuelle par une chaudière à granulés bois, réduire les émissions de GES	Axe 2	Tourville-sur-Arques	23 345	Etat	7 003 €
Action 15 - Réhabilitation des bâtiments scolaires	Remplacement des baies vitrées des salles de classe par des baies performantes avec volets roulants afin de limiter les déperditions et améliorer le confort thermique d'été.	Axe 2	Offranville	54 547	Etat	13 637 €
Action 16 - Réhabilitation bâtiments communaux (crèche, halte-garderie...)	Mise en place de volets roulants sur les baies des pièces de sommeil et d'un système de climatisation dans les pièces de vie afin d'améliorer le confort thermique d'été des	Axe 2	Offranville	18 700	Etat	4 675 €

	occupants.					
Action 17 – Accès au numérique de l'école maternelle « Les Farfadets »	Faciliter et accompagner l'accès au numérique dès le plus jeune âge par l'achat d'ordinateur portables et d'un vidéoprojecteur pour l'école	Axe 3	Rouxmesnil-Boutéilles	7 136	Etat	2 854 €
Action 18 – Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes	Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes pour faciliter la gestion des démarches administratives	Axe 3	Saint-Aubin-sur-Scie	428	Etat	127 €
Action 19 – Acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet école numérique	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ces outils en partenariat avec l'académie de Normandie pour le Lab(e) "école numérique 2020" (achat de matériel (ordinateurs, armoire de chargement, tablettes et matériel divers pour l'école et l'école de musique)	Axe 3	Varengueville-sur-Mer	11 424	Etat Académie de Rouen	3 427 € 5 712 €
Action 20 – Accès au numérique dans les écoles maternelles et primaires	Faciliter et accompagner l'accès au numérique dès le plus jeune âge par l'achat de matériel numérique dédié aux écoles de la commune (ordinateurs portables et	Axe 3	SIVOS Aubermesnil-Beaumais / Martigny	10 885	Etat	3 265 €

	écrans numériques interactifs) - phase 1 d'un projet pluriannuel					
--	--	--	--	--	--	--

Budget prévisionnel

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué, au jour de la signature du présent contrat, à **3,86 millions d'euros HT** pour la période 2021-2026.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe 4.

Article 4 : Gouvernance

Comité de pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de Dieppe-Maritime et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté. Il constitue l'organe stratégique de concertation du CRTE.

Sont désignés comme membres de ce Comité de Pilotage, au titre de leurs délégations, les Vice-Présidents de Dieppe-Maritime en charge de :

- Projet et Contrat de territoire et politique intercommunale de santé,
- Transition numérique et innovation,
- Transition écologique, développement durable, biodiversité et gestion des déchets,
- Emploi et insertion,
- Aménagement du territoire et Habitat,
- Organisation des transports et mobilités,
- Tourisme et activités nautiques et balnéaires,
- Economie sociale et solidaire, inclusion et politique de la ville,
- Culture et enseignements artistiques,
- Affaires portuaires, maritime et transmanche.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés. Ainsi, les Maires des communes membres de l'EPCI sont membres de ce Comité de Pilotage. De même, sont membres à part entière de ce Comité, les représentants élus locaux de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime ainsi que de tout co-financeur identifié au présent contrat.

La Direction Générale des Services de l'EPCI et le chef de projet, comme les représentants de l'Etat, membres du Comité Technique, sont associés à cette instance de pilotage.

Le Comité valide les orientations stratégiques et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Comité Technique (COTECH)

Le Comité Technique sera co-préparé et co-animé par le chef de projet sous l'autorité de la Direction Générale des Services de Dieppe-Maritime et le représentant de l'Etat en charge du contrat.

Il est composé de l'équipe projet et des techniciens des instances représentées en Comité de Pilotage.

En fonction des sujets traités, d'autres participants, associatifs ou institutionnels pourront également être associés (Banque des Territoires, ADEME, représentants associatifs, entreprises...).

Il a pour mission de préparer et de proposer les décisions du Comité de Pilotage, de suivre la mise en œuvre des actions, assurer la coordination entre les différents acteurs et de préparer les évolutions du contrat.

Il se réunira, en fonction des besoins et à minima de façon annuelle.

Il pourra se réunir sous la forme d'un **Comité Technique Restreint (CTR)**, réunissant partie de ses membres, autant que de besoin, pour travailler à des points particuliers ou des thématiques spécifiques.

Équipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet, composée comme suit :

- Un chef de projet, placé sous l'autorité du Président de l'établissement public de coopération intercommunale et de la Direction Générale des Services, membre du Comité Technique. Il est en charge de l'animation de l'équipe projet.

Il s'appuie sur une équipe opérationnelle constituée de techniciens de Dieppe-Maritime :

- Directrice du service contrat de territoire et assistance aux projets communaux
- Directrice du service aménagement du territoire et habitat
- Responsable du service projet d'agglomération et fonds européens
- Directeur du pôle transition écologique et qualité de vie
- Directeur du pôle transition solidaire
- Directeur du pôle innovations et développement

- Les Directeurs Généraux des Services ou Secrétaires Généraux des communes membres, qui s'adjoignent, si nécessaire une équipe opérationnelle au sein de leur commune
- Les représentants de l'Etat.

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Un annuaire des contacts figure en annexe 7 du présent contrat.

Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La Direction Générale des Services de Dieppe-Maritime sera garante de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination au sein de la collectivité. Elle en confie la mise en œuvre au Chef de projet. Il prend en charge, en lien étroit avec l'équipe opérationnelle, les missions destinées à assurer la vie du contrat (identification des actions et formalisation des fiches correspondantes, formalisation, actualisation et diffusion des outils de pilotage, de suivi et de reporting, suivi de la mise en œuvre des actions, préparations des instances, des éléments d'arbitrage et de la communication, relations avec les partenaires et parties prenantes).

Les instances existantes au sein de l'EPCI (COMEX, CODIR notamment), en lien avec les communes membres (conférences des maires, réunions des secrétaires généraux, commissions transversales auxquelles sont associées autant que de besoin les acteurs du territoire – associations, partenaires institutionnels – en fonction des sujets abordés...), celles intégrant la société civile (conseil de résilience économique et sociale) et les habitants (instances de concertation du PCAET, instances à intervenir dans le cadre de l'actualisation du Projet d'agglomération) seront l'occasion à la fois d'informer et de concerter autour du contrat et de ses actions. Enfin, les COPIL, COTECH et CTR spécifiques au CRTE rempliront également ce rôle et marqueront des points d'étapes formels entièrement dédiés au sujet. Ces derniers feront l'objet de compte-rendu diffusés à l'ensemble des participants.

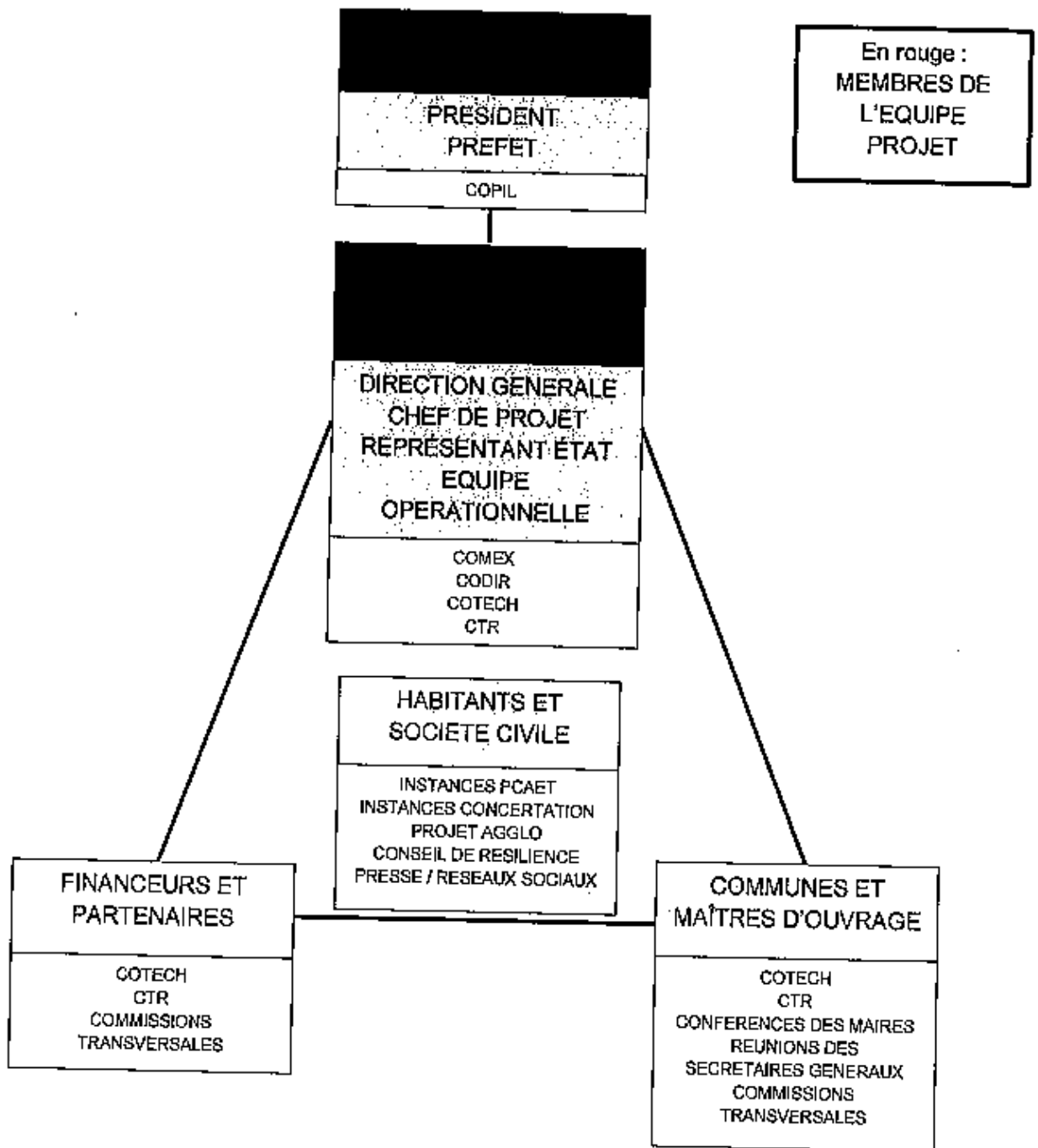
Outre ces instances, des focus seront dédiés au projet via les différents outils de communication de l'EPCI (magazine, site internet, réseaux sociaux...) et dans la presse locale pour diffuser l'information au plus grand nombre.

Des outils spécifiques seront spécifiquement établis pour assurer le suivi du contrat et permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs tel que défini à l'article 6 du présent contrat. Ainsi, un tableau de bord permettra de recenser :

- Les actions inscrites,
- Leur coût et leur financement,
- Leur calendrier de réalisation,
- Leur avancement opérationnel et financier,
- Leur évaluation qualitative.

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation de ces informations, elles pourront être déclinées sous forme de cartes et diagrammes.

L'organisation peut, ainsi, être synthétisée par le diagramme suivant :



Article 5 : La coopération inter-territoriale

Grand fournisseur d'énergie nucléaire, thermique et renouvelable, porteuse de projets d'éolien offshore et de production solaire, la Normandie est la 1ère région énergétique française en termes d'emplois et de production de richesses. La fermeture récente de la centrale thermique du Havre s'inscrit entièrement dans la décarbonation de la production d'électricité et la transition écologique voulue par la PPE.

Elle reste en revanche une région de premier ordre en termes de production nucléaire, avec trois centres nucléaires de production d'électricité dont deux dans le département de la Seine-Maritime (Penly, Paluel).

Dans ce contexte, en lien avec les besoins exprimés par les acteurs économiques et industriels locaux, le territoire dieppois a été récemment retenu pour intégrer le réseau des campus connectés. Un dispositif offrant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite pouvant bénéficier à l'ensemble du périmètre couvert par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et les Communautés de Communes de Falaise du Talou, Terroir de Caux et des Villes Sœurs.

Mobilisation du territoire

En anticipation de la mise en place de la procédure Grand Chantier, afin de faciliter de l'insertion du projet au bénéfice du territoire, les collectivités Normandes et l'administration se proposent de travailler sur sept axes de travail sur les thèmes suivants :

1. Foncier & Urbanisme
2. Dialogue avec le territoire et Débat public
3. Développement économique local
4. Aménagement du Territoire
5. Emploi & Formation
6. Environnement
7. Sécurité

Les réflexions à mener englobent le périmètre de l'ensemble de la Région Normandie, le Département de la Seine maritime, et en particulier pour ce qui concerne le territoire proche : l'Agglomération Dieppe Maritime et les trois Communautés de Communes de Falaises du Talou, des Villes Sœurs et de Terroir de Caux.

Aménagement du territoire

Sur l'aspect foncier, le site actuel de Penly est contraint par sa topographie accidentée, un accès limité en bas de falaise, et deux réacteurs dont l'exploitation ne doit pas être perturbée. Des zones foncières complémentaires contiguës au site sont en cours d'acquisition pour assurer les conditions d'accès au site et la logistique de chantier. Des acquisitions complémentaires sont également à prévoir par EDF et par ses partenaires industriels, dans une zone plus large, pour des besoins industriels liés au chantier (parking, zones d'activité, villages entreprises, zones de préfabrication et de stockage, ...), et pour les démarches de compensation agricole et environnementale.

Par ailleurs les besoins d'aménagement du territoire pour accueillir la population nécessaire à la réalisation du chantier et l'adaptation des infrastructures, impliquent de porter la réflexion sur un périmètre assez large, à minima celui des 4 EPCI concernés, d'associer l'ensemble des acteurs de ces territoires et l'État. Bien que très amont du projet potentiel EPR2, il est important d'anticiper sur ce sujet stratégique et complexe car la problématique du logement

est étroitement liée aux sujets de la mobilité, des écoles, des commerces... Ainsi, bien connaître le fonctionnement de ces territoires, leurs ilens, les infrastructures existantes, les possibilités de développement constituent un préalable qui trouve toute sa place dans le CRTE.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la sécurisation du projet potentiel, il est important d'obtenir un urbanisme compatible avant la décision d'engagement de ce projet industriel. Pour cela, il convient de travailler dès maintenant à la compatibilité des différents documents d'urbanismes notamment le SCOT du Pays Dieppois-terroir de Caux, le futur PLU de St Martin en Campagne et la carte communale de Penly.

Au-delà de ces échéances il conviendra de lancer rapidement le PLUi afin de pouvoir asseoir plus solidement les permis de construire à venir et d'analyser plus globalement les besoins d'évolution de l'urbanisme du périmètre géographique concernés pour rendre compatible les aménagements des infrastructures nécessaires avec les enjeux du projet à moyen/long terme, en proposant une modernisation du cadre (engagement d'une procédure PLUi)

Les premières estimations de personnel nécessaire à la conduite du chantier font état de plusieurs milliers de personnes et d'un pic d'environ 7500/8000 travailleurs pendant quelques années.

Un chantier de construction d'une telle envergure entraînera une croissance de l'activité économique déjà en place dans la région : entreprises locales et régionales susceptibles de répondre aux appels d'offres, contrats de sous-traitance et de fourniture d'équipements, maintenance, etc... Le plan d'action engagé vise à mailler tous les acteurs locaux, collectivités, entreprises, groupements, associations... pour être en mesure de participer aux marchés du projet de construction, dans tous les secteurs d'activités. Le développement des entreprises et industries locales devra être pris en compte dans l'aménagement des territoires.

Compte tenu du séquençage des actions à mener, il est nécessaire d'engager le processus de création de logements temporaires et pérennes sur le territoire, très en amont. Ce travail nécessitera d'identifier les besoins, de réaliser un diagnostic des possibilités de réhabilitation et des programmes immobiliers prévus, de recenser l'offre disponible sur le territoire et de prévoir des opérations sur le temps long permettant de loger les travailleurs pendant la période du chantier. Cet axe de travail devra être mené avec les principales communes et les EPCI, mais également avec les bailleurs sociaux les syndicats et associations privés, les acteurs du tourisme, en particulier pour le logement provisoire, ... L'objectif devra également être de faire profiter le territoire sur le plus long terme de ces nouveaux logements et équipements.

De même l'adaptation des réseaux de transports, notamment routier entre Dieppe et le Tréport, doit être analysée en fonction des flux prévisibles de personnels et de logistique. Dans ce cadre, et afin de limiter la création de zones de congestion, des réflexions sur de nouveaux modes de déplacement, de dispositifs collectifs ou partagés, de décarbonation des moyens de déplacements, de mobilité douce pourront également être étudiés.

Cet afflux important de personnel sera également l'occasion de développer des commerces de proximité, notamment dans les domaines de la restauration et des services, autour des lieux de vie : en journée à Petit Caux, et plus largement à proximité des lieux de vie qui seront proposés.

Au-delà des impacts économiques et sociaux majeurs pour ces territoires, le volet environnemental est aussi une composante primordiale de ce projet. En premier lieu par le respect des procédures réglementaires et l'indispensable évaluation environnementale du projet. Mais aussi dans la démarche globale de l'aménagement du territoire qui se doit de s'inscrire dans le cadre de la transition écologique environnementale (gestion économe de l'espace, mobilité douce, économie circulaire, compensation environnementale, ...).

Plus globalement, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre du Grand Chantier associé aux travaux de Flamanville 3 (58 projets pour un investissement global de 123 M€, ...), des aménagements de certaines communes devront être engagés pour accueillir ces nouvelles populations (fourniture de fluides, réseaux d'assainissement, traitements des déchets, moyens médicaux, structures pour la petite enfance, écoles, commerces, installations de loisirs et sportives, ...).

Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits à l'annexe 6, ci-après.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 2 juillet 2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.



La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

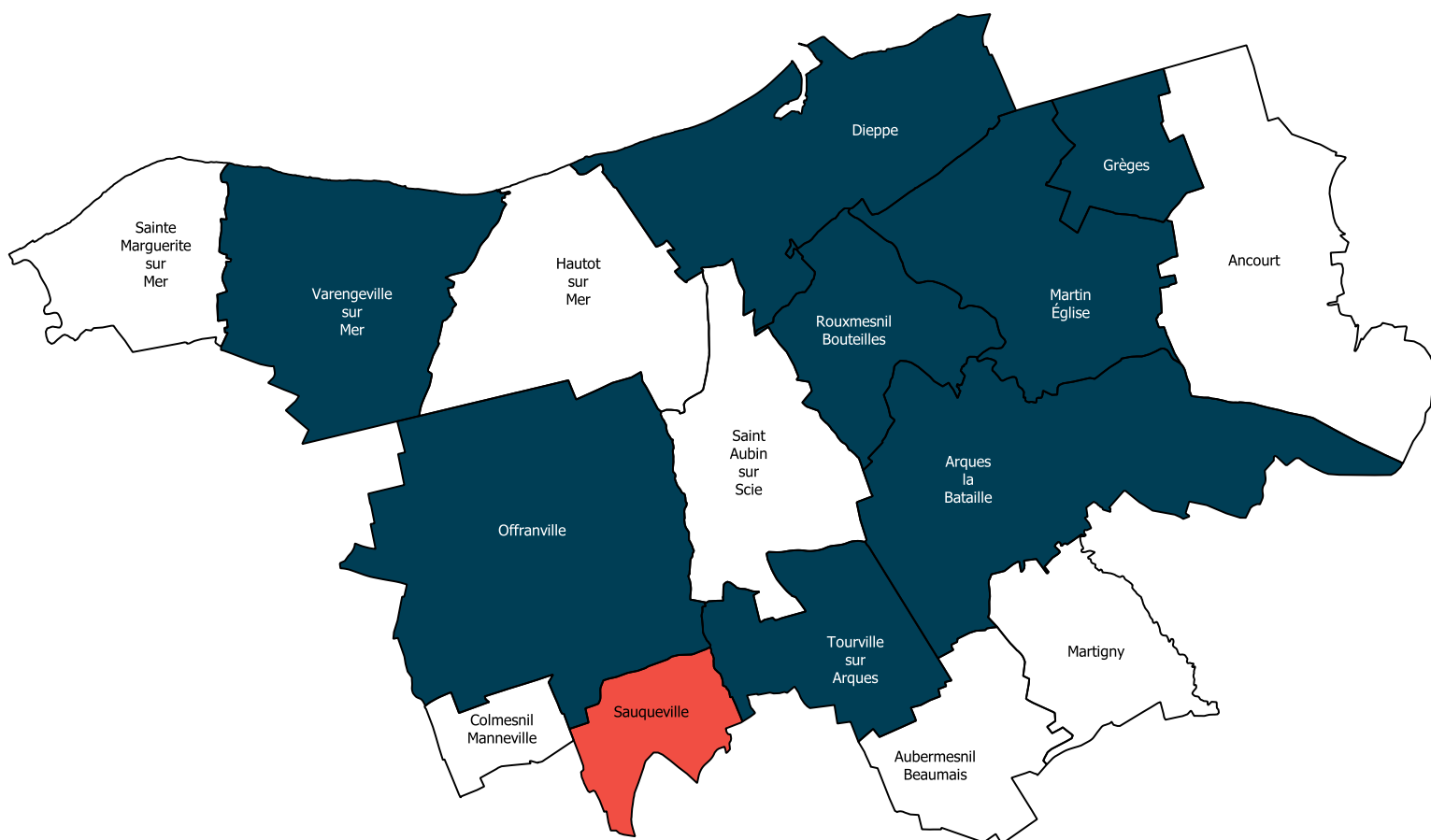
Convention signée en 2 exemplaires, le 28 juin 2021

Intercommunauté	EHI
	
Patrick BOULIER, Président	Pierre-André DURAND, Préfet

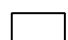


Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État

Libellé	Date de signature	Durée	Périmètre
Convention-cadre Action Cœur de Ville	05/07/2018	2018-2025	Dieppe - Centre
Convention pluriannuelle du projet de Rénovation Urbaine « ANRU »	10/01/2020	2020-31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention	Dieppe – Quartier Bel Air/Coty
Protocole d'accord Territoire d'industrie Dieppe-Côte d'Albâtre	30/04/2019	2019-2022	Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, Communauté de communes Côte d'Albâtre, Falaise du Talou et Terroir de Caux
Contrat de Ville 2015-2020	23/09/2015	2015-2022	Dieppe
Arrêté du Préfet ORT - Dieppe	9/05/2019	2019-2025	Dieppe (11 secteurs)
OPAH-RU	08/02/2019	2019-2024	Dieppe – Centre
PIG de la CA Dieppe-Maritime	19/11/2018	2018-2021	Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime hors Dieppe
Contrat local de santé Dieppe- Maritime 2020-2022	11/2019	2020-2022	Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime
Convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre la CA de la Région Dieppoise et l'Anah	04/07/2016	2016-2021	Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime
Convention de délégation de compétences de 6 ans en application de l'article L.301-5-1 du Code de la construction et de l'habitation	04/07/2016	2016-2021	Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime

PLIE IV	Protocole validé par les partenaires (en attente de signature)	2021-2025	Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime / Communauté de communes Falaises du Talou
---------	--	-----------	---



Documents de planification au 30 Juin 2021

-  RNU (Règlement National d'Urbanisme)
-  Carte communale
-  PLU

0 1 2 km



TERRITOIRE INTÉGRÉ AU PÉRIMÈTRE DU SCOT
DE DIEPPE PAYS NORMAND

ANNEXE 4 : TABLEAU DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS ET BUDGET PLURIANNUEL DETAILLE ET FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

PROJET					SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT				Relance Etat		Etat		Région		Europe		Département			
Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique (voir onglet "thématique")	Contrat existant	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) H.T.	Engagement Dépenses 2021 (€)	Engagement Dépenses 2022 (€)	Engagement Dépenses 2023-2025	Montant Plan de relance (€)	Détail plan de relance (DSIL exceptionnelle, AAP ciblé)	autres financements Etat (€)	Détails du financement de l'Etat et de ses opérateurs (CDC, Ademe, Anru, Anah, DSIL, DETR, FNADT, AESN,ARS...)	Région (€)	CPER (hors volet relance)	Europe (€)	Détail europe	Département (€)	Autre financeur	Intitulé autre financeur	
Numéro Fiche Action	AXE 1 : Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire																					
A1.1	Création d'une sente piétonne aux Côtes du Château	Arques-la-Bataille	Revitalisation		2021	2022	27 548,50 €	13 774,25 €	13 774,25 €				6 887,13 €	DETR								
A1.2	Musée Mémorial du 19 Août 1942 - Petit Théâtre - réfection de la toiture	Dieppe	Culture	A intégrer au prochain avenant à la convention Action Coeur de Ville	2021	2022	155 387,28 €	95 833,00 €	59 554,00 €		124 309,82 €	DSIL Exceptionnelle										
A1.3	Aménagement touristique et piétonnier du Bout du Quai	Dieppe	Revitalisation	A intégrer au prochain avenant à la convention Action Coeur de Ville	2021	2022	586 750,00 €	561 666,00 €	25 084,00 €				293 375,00 €	DSIL								
A1.4	Parc de street workout dans le square Pinsdez	Dieppe	Sport	A intégrer au prochain avenant à la convention Action Coeur de Ville	2021	2022	49 957,90 €	41 666,00 €	8 291,00 €				19 983,16 €	DSIL								
A1.5	Réhabilitation du gymnase 2 et des vestiaires du football	Offranville	Sport		2021	2022	29 248,00 €	29 248,00 €					7 312,00 €	DETR								
A1.6	Réalisation de l'extension du cimetière	Grèges	Revitalisation		2021	2022	12 458,00 €	12 458,00 €					3 737,40 €	DETR								
A1.7	Création d'une aire de jeux pour enfants	Tourville-sur-Arques	Revitalisation		2021	2022	18 752,25 €	18 752,25 €					5 625,68 €	DETR								
A1.8	Fourniture et installation d'un système de sécurité incendie au groupe scolaire Jean Lecanuet	Varengueville-sur-Mer	Revitalisation		2021	2022	7 522,22 €	7 522,22 €					2 256,67 €	DETR								
A1.9	Travaux de mise aux normes des installations électriques de plusieurs bâtiments communaux	Arques-la-Bataille	Revitalisation		2021	2022	15 145,75 €	15 145,75 €					4 543,73 €	DETR						3 786,25 €		
SOUS-TOTAL AXE 1							902 769,90 €	796 065,47 €	106 703,25 €	0,00 €	124 309,82 €		343 720,77 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 786,25 €	0,00 €		

PROJET					SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT				Relance Etat		Etat		Région		Europe		Département		
Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique (voir onglet "thématique")	Contrat existant	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) H.T.	Engagement Dépenses 2021 (€)	Engagement Dépenses 2022 (€)	Engagement Dépenses 2023-2025	Montant Plan de relance (€)	Détail plan de relance (DSIL exceptionnelle, AAP ciblé)	autres financements Etat (€)	Détails du financement de l'Etat et de ses opérateurs (CDC, Ademe, Anru, Anah, DSIL, DETR, FNADT, AESN,ARS...)	Région (€)	CPER (hors volet relance)	Europe (€)	Détail europe	Département (€)	Autre financeur	Intitulé autre financeur
AXE 2 : Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire																					
A2.1	Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Broglie	Dieppe	Energie/Climat		2021	2022	539 944,00 €	539 944,00 €			356 957,00 €	DSIL Rénovation énergétique				75 000,00 €					
A2.2	Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Robert Vain	Dieppe	Energie/Climat	Convention NPNRU Bel Air/Coty	2021	2022	1 757 637,80 €	310 000,00 €	1 447 637,00 €		810 464,24 €	DSIL Rénovation énergétique	125 830,00 €	DPV	297 824,00 €	93 665,00 €					
													78 327,00 €	ANRU							
A2.3	Modernisation de l'éclairage public du front de mer	Dieppe	Energie/Climat		2021	2022	385 000,00 €	385 000,00 €			192 500,00 €	DSIL Exceptionnelle									
A2.4	Ecole Desceliers - 3eme tranche de réfection des toitures de l'école	Dieppe	Energie/Climat		2022	2022	144 462,36 €		144 462,36 €				115 569,89 €	DSIL							
A2.5	Remplacement de la chaudière à fioul de la Mairie par une chaudière à granulés bois	Tourville-sur-Arques	Energie/climat		2021	2022	23 345,00 €	23 345,00 €					7 003,50 €	DETR							
A2.6	Réhabilitation des bâtiments scolaires	Offranville	Energie/climat		2021	2022	54 547,00 €	54 547,00 €					13 636,75 €	DETR							
A2.7	Réhabilitation bâtiments communaux (crèche, halte-garderie...)	Offranville	Energie/climat		2021	2022	18 700,00 €	18 700,00 €					4 675,00 €	DETR							
SOUS-TOTAL AXE 2							2 923 636,16 €	1 331 536,00 €	1 592 099,36 €	0,00 €	1 359 921,24 €		219 212,14 €		297 824,00 €	168 665,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PROJET					SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT				Relance Etat		Etat		Région		Europe		Département			
Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique (voir onglet "thématique")	Contrat existant	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) H.T.	Engagement Dépenses 2021 (€)	Engagement Dépenses 2022 (€)	Engagement Dépenses 2023-2025	Montant Plan de relance (€)	Détail plan de relance (DSIL exceptionnelle, AAP ciblé)	autres financements Etat (€)	Détails du financement de l'Etat et de ses opérateurs (CDC, Ademe, Anru, Anah, DSIL, DETR, FNADT, AESN,ARS...)	Région (€)	CPER (hors volet relance)	Europe (€)	Détail europe	Département (€)	Autre financeur	Intitulé autre financeur	
AXE 3 : Inventer la transition digitale et sociale pour tous																						
A3.1	Accès au numérique à l'école maternelle "Les Farfadets"	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ce matériel : achat d'ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur	Rouxmesnil-Bouteilles	Numérique/ Education		2021	2021	7 136,59 €	7 136,59 €				2 854,64 €	DETR								
A3.2	Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes	Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes	Saint-Aubin-sur Scie	Numérique		2021	2021	426,00 €	426,00 €				127,80 €	DETR								
A3.3	Acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet école numérique	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ces outils en partenariat avec l'académie de Normandie pour le Label "école numérique 2020" - achat de matériel (ordinateurs, armoire de chargement, tablettes et matériel divers pour l'école et l'école de musique)	Varengueville- sur- Mer	Numérique/ Education		2021	2021	11 424,10 €	11 424,10 €				3 427,23 €	DETR						5 712,05 €	Académie de Rouen	
A3.4	Accès au numérique dans les écoles maternelles et primaires	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ce matériel - porjet pluriannuel - phase 1 : acquisition ordinateurs portables et écrans numériques interactifs	SIVOS Aubermesnil - Beaumais / Martigny	Numérique/ Education		2021	2021	10 885,47 €	10 885,47 €				3 265,64 €	DETR								
SOUS-TOTAL AXE 3									29 872,16 €	29 872,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 675,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 712,05 €	
TOTAL									3 856 278,22 €	2 157 473,63 €	1 698 802,61 €	0,00 €	1 484 231,06 €	572 608,22 €	297 824,00 €	168 665,00 €	0,00 €	3 786,25 €	5 712,05 €			

Annexe 5

Fiche Action n°A2.5 : Remplacement de la chaudière à fioul de la mairie par une chaudière à granulés

Pilote de l'action	Commune de Tourville-sur-Arques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 - Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire Contribution à la TE : Réduction des émissions de GES, recours à des énergies renouvelables
Délai de mise en oeuvre	2021- 2022
Description générale	Assurer un approvisionnement par une énergie renouvelable en remplaçant la chaudière à fioul actuelle par une chaudière à granulés bois, réduire les émissions de GES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Réduire la facture énergétique● Contribuer en qualité d'acheteur public à l'effort collectif de la rénovation énergétique● Utiliser la ressource bois, énergie renouvelable et générer une activité économique et délocalisable
Intervenants	Commune de Tourville-sur-Arques Etat
Budget global	23 345,01 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des émissions de GES ● Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la gestion des bâtiments communaux

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2022	23 345,01 € HT	23 345,01 € HT	7 003,50 €	30%

Annexe 5

Fiche Action n°A2.6 : Réhabilitation des bâtiments scolaires

Pilote de l'action	Commune d'Offranville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2- Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire Contribution à la TE : Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Remplacement des baies vitrées des salles de classe par des baies performantes avec volets roulants afin de limiter les déperditions et améliorer le confort thermique d'été.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Valoriser le patrimoine communal● Améliorer le confort d'usage et la fonctionnalité des bâtiments pour les usagers● Améliorer le cadre de vie des habitants
Intervenants	Commune d'Offranville Etat
Budget global	54 547,00 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des consommations énergétiques ● Réduction des émissions de GES
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 25 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat / DETR</i>	2021-2022	54 547,00 € HT	54 547,00 € HT	13 636,75 € HT	25%

Annexe 5

Fiche Action n°A2.7 : Réhabilitation de bâtiments communaux (crèche, halte-garderie...)

Pilote de l'action	Commune d'Offranville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 – Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnemental du territoire
	Contribution à la TE : Réduction des émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2021- 2022
Description générale	Mise en place de volets roulants sur les baies des pièces de sommeil et d'un système de climatisation dans les pièces de vie afin d'améliorer le confort thermique d'été des occupants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Valoriser le patrimoine communal● Améliorer le confort d'usage et la fonctionnalité des bâtiments pour les usagers● Améliorer le cadre de vie des habitants
Intervenants	Commune d'Offranville
	Etat
Budget global	18 700,00 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête de satisfaction auprès des usagers ● Réduction des factures énergétiques
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 25 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2022	18 700,00 € HT	18 700,00 € HT	4 675,00 € HT	25%

Annexe 5

Fiche Action n°A3.1 : Accès au numérique à l'école maternelle « Les Farfadets »

Pilote de l'action	Commune de Rouxmesnil-Bouteilles
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 – Inventer la transition digitale et sociale pour tous Contribution à la TE : Favoriser l'appropriation des outils numériques
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ce matériel - achat d'ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Généraliser l'utilisation du numérique dans les écoles maternelles et primaires● Développer des projets pédagogiques en lien avec le numérique● Favoriser la transition numérique solidaire
Intervenants	Commune de Rouxmesnil-Bouteilles Etat
Budget global	7 136,59 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des équipements auprès des utilisateurs
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Temps d'apprentissage via les outils numériques ● Nombre d'élèves ayant accès à ces équipements

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 40 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Acquisition</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	7 136,59 € HT	7 136,59 € HT	2 854,64 €	40%

Annexe 5

Fiche Action n°A3.2 : Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes

Pilote de l'action	Commune de Saint- Aubin-sur-Scie
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 – Inventer la transition digitale et sociale pour tous
	Contribution à la TE : Favoriser les échanges dématérialisés
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Acquisition de la clé du certificat RGS pour l'accès au numérique, à la dématérialisation et aux téléprocédures de la plateforme @ctes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Proposer des solutions numériques de dématérialisation aux administrés● Faciliter la relation administration / administrés● Améliorer la qualité et les délais de traitement des actes administratifs● Favoriser la transition numérique responsable et solidaire
Intervenants	Commune de Saint- Aubin-sur-Scie
	Etat
Budget global	426,00 € HT

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition de l'outils
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de démarches gérées de manière dématérialisée ● Réduction des délais de traitement des dossiers

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Acquisition</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	426,00 € HT	426,00 € HT	127,80 €	30%

Annexe 5

Fiche Action n°A3.3 : Acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet numérique

Pilote de l'action	Commune de Varengeville-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 – Inventer la transition digitale et sociale pour tous Contribution à la TE : Favoriser l'appropriation des outils numériques
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ces outils en partenariat avec l'académie de Normandie pour le Label "école numérique 2020"- achat de matériel (ordinateurs, armoire de chargement, tablettes et matériel divers pour l'école et l'école de musique)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Généraliser l'utilisation du numérique dans les écoles élémentaires● Développer des projets pédagogiques en lien avec le numérique● Favoriser la transition numérique responsable et solidaire
Intervenants	Commune de Varengeville-sur-Mer Etat
Budget global	11 424,10 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">● Mise à disposition des équipements auprès des utilisateurs

d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Temps d'apprentissage via les outils numériques ● Nombre d'élèves ayant accès à ces équipements

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financeur : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Acquisition</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	11 424, 10 € HT	11 424, 10 € HT	3 427,23 €	30%

Annexe 5

Fiche Action n°A3.4 : Accès au numérique dans les écoles maternelles et primaires

Pilote de l'action	SIVOS Aubermesnil-Beaumais / Martigny
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 – Inventer la transition digitale et sociale pour tous Contribution à la TE : Favoriser l'appropriation des outils numériques
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aide aux enseignants à concrétiser l'accès au numérique dès le plus jeune âge et de développer des méthodes éducatives autour de ce matériel - projet pluriannuel - phase 1 : acquisition ordinateurs portables et écrans numériques interactifs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Généraliser l'utilisation du numérique dans les écoles élémentaires● Développer des projets pédagogiques en lien avec le numérique● Favoriser la transition numérique responsable et solidaire
Intervenants	SIVOS Aubermesnil-Beaumais / Martigny Etat
Budget global	10 885,47 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des équipements auprès des utilisateurs
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Temps d'apprentissage via les outils numériques ● Nombre d'élèves ayant accès à ces équipements

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Acquisition</i>	<i>Etat / DETR</i>	2021	10 885,47 € HT	10 885,47 € HT	3 265,64 €	30%

Annexe 5

Fiche Action n°A1.1 : Création d'une sente piétonne aux Côtes du Château

Pilote de l'action	Commune d'Arques-la-Bataille
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire
	Contribution à la TE : développement des déplacements doux
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Aménagement d'une sente piétonne éclairée permettant de faciliter l'accès des habitants du quartier des Côtes du Château d'accéder rapidement et en toute sécurité à l'arrêt de TC le plus proche
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Développer les modes de déplacements actifs
Intervenants	Commune d'Arques-la-Bataille
	Etat
Budget global	27 548,50 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Linéaire d'aménagement piétons
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 25 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2022	27 548,50 € HT	27 548,50 € HT	6 887,13 €	25 %

Annexe 5

Fiche Action n°A1.2 : Musée Mémorial du 19 Août 1942 Petit Théâtre – réfection complète de la toiture

Pilote de l'action	Ville de Dieppe
Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire
	Contribution à la TE : réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Réfection complète de la toiture en ardoise, remplacement du terrasson en bac acier par un terrasson zinc, reprise de briques et consolidation des cheminées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Remédier aux infiltrations en toiture à l'origine de désordres,● Garantir la bonne conservation de l'édifice, classé partiellement au titre des Monuments Historiques et préserver le théâtre à l'italienne,● Préserver les collections du Mémorial du 19 août 1942,● Garantir la sécurité et les conditions d'accueil du public,● Conforter l'offre culturelle en centre-ville.
Intervenants	Ville de Dieppe
	Etat
Budget global	155 387,28 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquentation ● Réduction des consommations énergétiques

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DSIL exceptionnelle : 80 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat DSIL Exceptionnelle</i>	2021-2022	155 387,28 € HT	155 387,28 € HT	124 309,82 €	80 %

Annexe 5

Fiche Action n°A1.3 : Aménagement touristique et Piétonnier du Bout du Quai

Pilote de l'action	Ville de Dieppe
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire Contribution à la TE : déplacement doux, réduction des consommations électriques, amélioration du tri des déchets
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Requalification des espaces publics, création d'un parcours touristique pour les piétons sécurisé et aux normes PMR, effacement des réseaux aériens, renouvellement de l'éclairage public : mise en place de LED, abaissement de puissance la nuit, et mise en place de colonnes enterrées regroupées sur 2 points.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Requalifier les espaces publics● Valoriser le patrimoine du secteur● Créer un parcours touristique pour les piétons, sécurisé et aux normes Personnes à Mobilité Réduite● Faire cohabiter les différents modes actifs et motorisés● Améliorer le cadre de vie en intervenant sur les équipements de gestion technique : effacement des réseaux aériens, renouvellement de l'éclairage public et mise en place de points d'apport volontaire enterrés pour la collecte des déchets
Intervenants	Ville de Dieppe Etat

Budget global	586 750,00 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Linéaire de parcours touristique créé ● Enquête de satisfaction auprès des usagers ● Amélioration du tri des déchets

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DSIL : 50 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat DSIL</i>	2021-2022	586 750,00 € HT	586 750,00 € HT	293 375,00 €	50 %

Annexe 5

Fiche Action n°A1.4 : Parc de Street Workout dans le square Pinsdez

Pilote de l'action	Ville de Dieppe
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire
	Contribution à la TE : incitation à l'activité sportive
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Aménagement d'une aire de 140 m ² comprenant des travaux de terrassement et la création d'une dalle béton, la réalisation d'un sol amortissant adapté à l'usage, la fourniture et la pose de modules de Street Workout dont des agrès accessibles PMR, la fourniture et la pose d'une clôture périphérique en treillis soudé avec portillons
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Compléter l'offre ludique proposée sur le front de mer● Encourager la pratique sportive en libre accès● Permettre à tous d'accéder aux installations et offrir une offre adaptée aux personnes à mobilité réduite● Contribuer à la valorisation des espaces publics en centre-ville● Améliorer le cadre de vie
Intervenants	Ville de Dieppe
	Etat
Budget global	49 957,90 € HT

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements publics créer pour favoriser la pratique sportive libre

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DSIL : 40 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subvention-nable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat</i> <i>DSIL</i>	2021-2022	49 665,00 € HT	49 665,00 € HT	19 983,16 €	40 %

Annexe 5

Fiche Action n°A1.5 : Réhabilitation du gymnase 2 et vestiaires du football

Pilote de l'action	Commune d'Offranville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire Contribution à la TE : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	La toiture arrière du gymnase 2 et celle des vestiaires du football ne sont plus étanches. Il convient de les refaire rapidement car les infiltrations d'eau s'écoulent sur le sol et présentent des risques de chutes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Encourager les pratiques sportives sur la commune● Valoriser le patrimoine communal● Améliorer le cadre de vie des habitants
Intervenants	Commune d'Offranville Etat
Budget global	29 248,00 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête de satisfaction auprès des usagers
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier Etat / DETR / 25 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2022	29 248,00 € HT	29 248,00 € HT	7 312,00 €	25%

Annexe 5

Fiche Action n° 1A.6 : Réalisation de l'extension du cimetière

Pilote de l'action	Commune de Grèges
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire Contribution à la TE : Contribuer à la lutte contre l'effet de serre par des aménagements paysagers, réduire la consommation de surfaces naturelles
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Création d'une ligne de treize cavurnes, création d'une sente d'accès et aménagements paysagers
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Proposer un projet global qualitatif, avec intégration paysagère et cheminement● Valoriser le patrimoine communal / accès sécurisé● Optimiser le foncier et les espaces naturels en proposant des cavurnes
Intervenants	Commune de Grèges Etat
Budget global	12 458,00 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Part des plantations et espaces verts à l'échelle du projet d'extension

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat</i> <i>DETR</i>	2021-2022	12 458,00 € HT	12 458,00 € HT	3 737,40 €	30%

Annexe 5

Fiche Action n° 1A.7 : Création d'une aire de jeux pour enfants

Pilote de l'action	Commune de Tourville-sur-Arques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire
	Contribution à la TE : favoriser les pratiques actives de plein air
Délai de mise en oeuvre	2021- 2022
Description générale	Création d'un parc de jeux pour enfants de 2 à 6 ans, avec cinq modules de jeux différents. Le sol sera recouvert en copeaux de bois afin d'éviter une imperméabilisation du sol
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Proposer une offre ludique et récréative pour les enfants inexistante sur la commune● Encourager les activités en plein air bénéfiques pour la santé● Contribuer à la valorisation des espaces collectifs en centre-bourg en libre accès
Intervenants	Commune de Tourville-sur-Arques
	Etat
Budget global	18 752,25 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements créés pour favoriser la pratique sportive libre ● Enquête de satisfaction auprès des usagers

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat</i> <i>DETR</i>	2021-2022	18 752,25 € HT	18 752,25 € HT	5 625,68 €	30%

Annexe 5

Fiche Action n° A1.8 : Fourniture et installation d'un système de sécurité incendie au groupe scolaire Jean Lecanuet

Pilote de l'action	Commune de Varengueville-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire Contribution à la TE :
Délai de mise en œuvre	2021- 2022
Description générale	Fourniture et pose d'un système incendie conforme à la réglementation pour assurer la sécurité des occupants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Mettre en conformité l'équipement● Garantir la sécurité des usagers du groupe scolaire
Intervenants	Commune de Varengueville-sur-Mer Etat
Budget global	7 522,22 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">● Enquête de satisfaction auprès des usagers

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DETR : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat/DETR	2021-2022	7 522,22 € HT	7 522,22 € HT	2 256,67 € HT	30%

Annexe 5

Fiche Action n° A1.9 : Travaux de mise aux normes des installations électriques de plusieurs bâtiments communaux

Pilote de l'action	Commune d'Arques-la-Bataille
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 - Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire
	Contribution à la TE :
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Travaux de mise aux normes des installations électriques et des dispositifs d'évacuation et de secours de plusieurs ERP pour assurer la sécurité des occupants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Garantir la sécurité des usagers des bâtiments communaux● Réduire la facture énergétique
Intervenants	Commune d'Arques-la-Bataille
	Etat
Budget global	15 145,75 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête de satisfaction auprès des usagers
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financeur : Etat / DETR : 30 % Département 76 : 25%					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2022	15 145,75 € HT	15 145,75 € HT	4 543,73 €	30%
<i>Travaux</i>	<i>D76</i>	2021-2022	15 145,75 € HT	15 145,75 € HT	3 766,25 €	25%

Annexe 5

Fiche Action n°A2.1 : Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Broglie

Pilote de l'action	Ville de Dieppe
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	AXE 2 - Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire
	Contribution à la TE : Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Travaux d'isolation, sur les installations thermiques et mise en accessibilité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, avec diminution d'au moins 30% de sa consommation énergétique● Mise en conformité de l'équipement conformément à l'Ad'AP de la Ville de Dieppe● Amélioration des conditions de pratique sportive et du confort des usagers● Valorisation du patrimoine immobilier
Intervenants	Commune de Dieppe
	Etat Région (CPER)
Budget global	539 944,00 € HT

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des études et travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des consommations ● Réduction des émissions de GES

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Financier : Etat / DSIL Rénovation Energétique : 66 %</p> <p>- Financier : Région / CPER : 14 %</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Etat/DSIL Rénovation Energétique</i>	2021-2022	539 944,00 € HT	539 944,00 € HT	356 957,00 €	66 %
<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Région/CPER</i>	2021-2022	539 944,00 € HT	539 944,00 € HT	75 000,00 €	14 %

Annexe 5

Fiche Action n°A2.2 : Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Robert Vain

Pilote de l'action	Ville de Dieppe
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	AXE 2 - Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire
	Contribution à la TE : Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2021/2022
Description générale	Travaux d'isolation, sur les installations thermiques, remplacement de la production de chaleur existante, travaux d'extension et de mise en conformité de l'équipement, réhabilitation intérieure et mise aux normes PMR des vestiaires existants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, avec diminution d'au moins 30% de sa consommation énergétique● Mise en conformité de l'équipement conformément à l'Ad'AP de la Ville de Dieppe● Amélioration des conditions de pratique sportive et du confort des usagers● Valorisation du patrimoine immobilier
Intervenants	Ville de Dieppe
	Etat Région
Budget global	1 757 637,80 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement études et travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des consommations énergétiques ● Réduction des émissions de GES

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier					
	Etat : DSIL Rénovation énergétique : 46 %					
	Etat : DPV : 7,2 %					
	Etat : ANRU : 4,5 %					
	Région : Droit commun : 17 %					
Région : CPER : 5,5 %						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Etat / DSIL</i>	2021-2022	1 757 637,80 € HT	Dito	810 464,24 €	46 %
<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Etat / DPV</i>	2021-2022	1 757 637,80 € HT	Dito	125 830,00 €	7,2 %
<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Etat / ANRU</i>	2021-2022	1 757 637,80 € HT	Dito	78 327,00 €	4.50 %
<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Région / DC</i>	2021-2022	1 757 637,80 € HT	Dito	297 824,00 €	17 %

<i>Études et Travaux</i>	<i>Région / CPER</i>	2021-2022	1 757 637,80 € HT	Dito	93 665,00 €	5.50 %

Annexe 5

Fiche Action n°A2.3 : Modernisation de l'éclairage public du front de mer

Pilote de l'action	Ville de DIEPPE
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	<p>AXE 2 - Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire</p> <p>Contribution à la TE : Réduction des consommations énergétiques</p>
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Dépose des anciens mâts et mise en place de nouveaux mâts avec éclairage LED permettant des économies importantes sur les coûts de fonctionnement, renforcement de la sécurité, revalorisation esthétique du front de mer, innovante modularité d'éclairage lors des manifestations.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Un gain énergétique attendu de 15 000 watts, représentant plus de 70 % d'économie d'énergie par l'installation de LED● Une baisse significative de la dépense annuelle en électricité dédiée à cet équipement, dont le gain financier est évalué à 64 000 € en 10 ans, soit un 6^{ème} de l'investissement initial● Une contribution à la revalorisation esthétique du front de mer, grâce à des mâts plus épurés lui, lui conférant une modernité et une qualité d'éclairage plus confortable● Un renforcement de la sécurité des milliers d'usagers annuels : touristes, habitants, promeneurs, sportifs, vélocyclistes, automobilistes et commerçants ambulants● Une innovante modularité d'éclairage lors des très nombreuses manifestations qui ponctuent la saison : cérémonies officielles, spectacles, expositions, grands évènements,● Une diminution des nuisances nocturnes à l'égard de la faune à travers une maîtrise des intensités lumineuses produites et une programmation des plages horaires d'éclairage

	<ul style="list-style-type: none"> ● Une adaptabilité aux éventuels futurs réaménagements des circulations du front de mer
Intervenants	Ville de Dieppe
	Etat
Budget global	385 000,00 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des études et travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des factures énergétiques

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financeur : Etat / DSIL exceptionnelle : 50 %					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat/DSIL exceptionnelle	2021-2022	385 000,00 € HT	385 000,00 € HT	192 000,00 €	50 %

Annexe 5

Fiche Action n°A2.4 : Ecole Desceliers – 3^{eme} tranche de réfection des toitures de l'école

Pilote de l'action	Ville de Dieppe
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 - Accélérer la transition écologique et contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire Contribution à la TE : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	Réfection de toiture en ardoises, travaux d'isolation thermique des combles, réfection de zinguerie (chéneaux et descentes de gouttières), reprise de maçonnerie et de consolidation des cheminées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Réduire la facture énergétique● Garantir la sécurité des usagers de l'école● Renforcer le confort d'usage du bâtiment● Valoriser le patrimoine immobilier
Intervenants	Ville de Dieppe Etat
Budget global	144 462,36 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Avancement des études et travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des factures énergétiques
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Financier : Etat / DSIL : 80 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2022	144 462,36 € HT	144 462,36 € HT	115 569,89 €	80%

Annexe 6 – Indicateurs de suivi et d'évaluation

Axe 1 : Proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire

Les indicateurs proposés pour cet axe permettront notamment d'évaluer le développement des mobilités douces sur le territoire, la qualité et la fréquentation des nouveaux aménagements des espaces publics, le renforcement de l'offre culturelle et son impact en termes de fréquentation touristique, la promotion d'une nouvelle offre sportive et récréative en accès libre, bénéfique pour la santé, l'impact des réhabilitations des équipements publics tant pour les usagers que pour la revitalisation des communes, contributifs de l'attractivité globale du territoire (patrimoniale, résidentielle et touristique).

- Linéaire d'aménagement piétons et/ou cyclables sécurisés
- Augmentation de la fréquentation de l'offre culturelle muséale
- Création de nouveaux parcours touristiques sécurisés pour les piétons
- Enquête de satisfaction auprès des usagers sur la perception, l'usage et la fonctionnalité des nouveaux aménagements de l'espace public
- Part des plantations et espaces paysagers intégrés dans le projet d'extension du cimetière
- Nombre d'équipements publics créés pour favoriser la pratique sportive libre
- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs sur le confort d'usage, l'accessibilité et la sécurité des équipements publics réhabilités

Axe 2 : Accélérer la transition écologique et permettre/contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire

Il s'agit notamment de mesurer l'impact des actions portées par les communes en 2021 en termes de réhabilitation et de gestion de leur patrimoine sur la réduction de la facture énergétique.

- Réduction des consommations électriques
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35% entre 2014 et 2030
- Réduction des factures énergétiques
- Augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables pour atteindre 37% de la consommation d'énergie en 2030
- Réduction de la consommation d'énergies fossiles

Axe 3 : Inventer la transition digitale et sociale pour tous

Les actions proposées sur le territoire pour l'année 2021 visent à réduire la fracture numérique en renforçant la connectivité du territoire et son accessibilité à tous.

- Augmentation du nombre d'heures dématérialisées dans les établissements scolaires
- Nombre d'élèves en maternelle et primaire ayant accès à une pratique numérique
- Réduction des délais d'instruction et de traitement des actes administratifs

Annexe 7 - Liste des contacts

> Agglomération Dieppe-Maritime

François Boudier, Directeur Général des Services

francois.boudier@agglodieppe-maritime.com - 06.85.32.49.53

Sébastien Fortoul-Lacomme, Directeur Général Adjoint des Services

sebastien.fortoul-lacomme@agglodieppe-maritime.com - 06.29.23.52.21

Julien Leroy,

julien.leroy@agglodieppe-maritime.com - 06.13.98.33.23

Mathilde Picot, Directrice du pôle planification et infrastructures / Directrice du service contrat de territoire et assistance technique aux projets communaux

mathilde.picot@agglodieppe-maritime.com - 06.37.90.21.77

Delphine Roux, Directrice du pôle aménagement et attractivité / Directrice du service aménagement du territoire et habitat

delphine.roux@agglodieppe-maritime.com - 06.40.28.62.14

Nicolas Gaillet, Directeur du pôle transition écologique et qualité de vie

nicolas.gaillet@agglodieppe-maritime.com - 06.81.57.44.57

Adrien Veniant, Chargé de Mission projet d'agglomération et fonds européens

adrien.veniant@agglodieppe-maritime.com – 06.40.28.62.54

> Secrétaires et/ou secrétaires généraux et/ou DGS de communes membres

Sophie Guedin, Ancourt

mairie.ancourt@wanadoo.fr – 02.35.04.14.08

Ludovic Lagnel, Arques-la-Bataille

ludovic.lagnel@ville-arques-la-bataille.fr - 02.35.85.50.26

Valérie Laboulais, Aubermesnil-Beumais

mairie-aubermesnil.beumais@wanadoo.fr - 02.35.04.40.39

Emilie Gognet, Colmesnil-Manneville

colmesnil-manneville-mairie@wanadoo.fr - 02.35.04.96.61

Wilfrid Tocque, Dieppe

wilfrid.tocque@mairie-dieppe.fr - 02.35.06.60.60

Jean-Paul Bloquel, Grèges

mairie-sq.greges@wanadoo.fr - 02.35.04.06.22

Alexandra Rissoumi, Hautot-sur-Mer

communedhautotsurmer@wanadoo.fr - 02.35.84.24.55

Caroline Poyer, Martigny

commune-de-martigny2@orange.fr – 02.35.85.51.23

Christelle Petit et Emilie Dreuille, Martin-Eglise

martin-eglise@wanadoo.fr - 02.35.04.41.18

Etienne Simon, Offranville

mairie@offranville.fr - 02.35.85.40.42

Philippe Gueret, Rouxmesnil-Bouteilles

gueret.philippe@orange.fr - 02.35.84.30.55

Sabrina Colé, Saint-Aubin-sur-Scie

mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr - 02.35.04.11.60

Magali Laforest, Sainte-Marguerite-sur-Mer

secretariat@ste-marguerite-sur-mer.fr - 02.35.85.12.34

Sylvie Beurion, Sauqueville

mairie.sauqueville@wanadoo.fr - 02.35.85.43.60

Sonia Rudy, Tourville-sur-Arques

mairie.tourville.surarques@orange.fr - 02.35.04.40.41

Christine Gueret, Varengueville-sur-Mer

mairie.varengueville@wanadoo.fr - 02.35.85.12.46

> **Représentants de l'Etat**

XXXX, XXXXX

XXXXX@seine-maritime.gouv.fr - 02.XX.XX.XX.XX